



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

— ◆ —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2022_0096

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. GIRONDOT, a donné procuration à M. ANTONIO
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN
M. BESANÇON, a donné procuration à M. TURINI
Mme COSTE, a donné procuration à Mme FRESCO
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

Arrivés en cours de séance :

Mme FOURNIER, 18h07, lors de l'appel nominal
M. BESANÇON, 19h35, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01_2022_0093
Mme SCHWEITZER, 19h39, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01_2022_0093
Mme MESADIEU, 20h22, pendant l'examen de la délibération DEL01_2022_0102

Partie en cours de séance :

Mme COSTE, 20h16, pendant l'examen de la délibération DEL01_2022_0102

Désignation du secrétaire de séance :

Mme NICODEME-SARADJIAN, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21/12/2022

Objet : Rapport d'activité 2021 de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Le rapport d'activité de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » doit être présenté au Conseil municipal. Cette disposition résulte de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui impose au président d'un établissement public de coopération intercommunale, d'adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

L'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » a ainsi transmis son rapport d'activité 2021, annexé à la présente délibération.

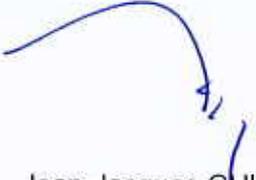
Une synthèse du rapport est également jointe en annexe.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 29 novembre 2022.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

CONSTATE que le rapport d'activité 2021 de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », ci-annexé, a été présenté au cours de la présente séance.




Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville




Nathalie NICODEME-
SARADJIAN
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022



Rapport d'activité 2021 de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Annexe

I/ 2021 : BILAN FINANCIER

L'exercice budgétaire 2021 aura été celui du progressif retour à la normale. En effet, l'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements, annulation de manifestations et évènements. En conséquence, la section de fonctionnement évolue globalement à la hausse. Grâce à sa santé financière, Grand Paris Seine Ouest a néanmoins pu réduire une nouvelle fois le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et poursuivre son ambitieux programme d'investissements :

✚ Les impôts et taxes qui se limitent désormais à la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont représenté 41% des recettes réelles de fonctionnement, marquant une stabilité par rapport à 2020.

✚ Des dépenses de fonctionnement stables :

- Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 214 M€, en augmentation par rapport à 2020 (+ 2,6%, soit + 5,40 M€).
Cette hausse est portée pour moitié par des dépenses externes sur lesquelles GPSO n'a aucune marge de manœuvre avec la hausse de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (+ 1 M€), et le reversement de la dynamique de CFE à la MGP.
- Malgré les charges accrues imposées par l'Etat et la perte de ressources fiscales, le budget de GPSO reste significatif pour prendre en compte les exigences des habitants :
 - 249 M€ de recettes réelles contre 239 M€ en 2020 ;
 - 214 M€ de dépenses réelles de fonctionnement pour les services aux habitants contre 208 M€ en 2020, dont 75 M€ versés à l'Etat et à la MGP ;
 - En investissement, le budget est de 45 M€ contre 41 M€ en 2020.

II/ GPSO : DES SERVICES DE PROXIMITE POUR GARANTIR LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Des travaux d'entretien de la voirie : de nombreux chantiers ont été menés durant l'année 2021 sur les 8 villes pour moderniser et faire évoluer qualitativement l'espace public et mettre en place des zones de circulation apaisée et sécurisée afin de faciliter la circulation des usagers.

- ✚ L'accessibilité de l'espace public : 533 arrêts de bus sont accessibles aux usagers à mobilité réduite, soit plus de 83% des arrêts. 256 traversées piétonnes sur 267 sont également accessibles aux usagers à mobilité réduite.
- ✚ L'éclairage public a été également rénové (déploiement LED) avec 387 points lumineux remplacés par la LED sur l'ensemble du territoire.
- ✚ 47 opérations de voirie ont été réalisées sur le territoire.

III/ GPSO : UNE INNOVATION ENVIRONNEMENTALE PERMANENTE

- ✚ Le Plan Climat Air Energie a été adopté lors du Conseil de Territoire du 31 mars 2021. Il définit les actions mises en œuvre pour engager pleinement le territoire dans sa transition énergétique et écologique face au changement climatique.
- ✚ Aides financières et actions pédagogiques en faveur de l'habitat et des copropriétés (plateforme Coachpro), notamment pour leur isolation, leur mode de chauffage et leur performance énergétique.
- ✚ En 2021, 880 demandes de particuliers ont été instruites par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, contre 482 en 2020.

IV/ GPSO : UN TERRITOIRE AU CŒUR DU NUMERIQUE ET DU SOUTIEN AUX ENTREPRISES INNOVANTES

- ✚ Par son soutien à Seine Ouest Entreprise et Emploi, GPSO œuvre également à faciliter l'insertion sur le marché de l'emploi de tous les publics (étudiants, bénéficiaires du RSA, actifs en reconversion, etc.) par l'organisation de forums emplois, notamment à Vanves et Boulogne-Billancourt en 2021.

VI/ GPSO AGIT POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET LA RENOVATION DE L'HABITAT

- ✚ En 2021, 268 logements sociaux ont été agréés par l'Etat et GPSO a attribué 627 071 € de subventions aux bailleurs sociaux.
 - En 2021 : 238 propriétaires occupants, 16 propriétaires bailleurs et 72 copropriétés ont sollicité les conseillers Habitat Qualité.

VII/ GPSO AGIT POUR LA MOBILITE

- ✚ GPSO est tout autant pleinement investi en faveur de la mobilité durable : aide à l'acquisition de vélos électriques, développement des solutions d'autopartage et extension du service Vélib' sur le territoire.
- ✚ GPSO continue de travailler sur son Plan Vélo : un axe structurant du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en faveur des mobilités décarbonées.

VIII/ POU MON VERT DE LA PETITE COURONNE FRANCIENNE, GPSO ŒUVRE ÉGALEMENT A PRÉSERVER ET DÉVELOPPER SON PATRIMOINE ARBORE ET SES ESPACES VERTS :

- ✚ Une centaine de jardiniers plantent et entretiennent près de 85 000 plantes et fleurs sans pesticide, sur plus de 4 600 m² d'espaces végétalisés.
- ✚ Schéma directeur des parcs et jardins : le schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage de ces espaces.

VIII/ GPSO TERRITOIRE DEDIE A LA CULTURE ET AU SPORT

✚ Le département des Hauts-de-Seine s'est doté d'un nouveau schéma des enseignements artistiques, pour la période 2018-2021, défini sur trois axes prioritaires : l'accessibilité des établissements, la continuité des pratiques et la pluridisciplinarité des enseignements. Trois conservatoires ont été identifiés comme « tête de réseau » et perçoivent une subvention spécifique :

- Le Conservatoire de Boulogne-Billancourt, pour favoriser auprès des publics de tout âge la poursuite d'une pratique artistique de qualité (continuité de pratiques) ;
- Le Conservatoire Issy-Vanves, pour ses compétences en matière d'usage pédagogique des outils numériques (pluridisciplinarité des enseignements) ;
- Le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville, pour partager son expérience dans l'accueil d'élèves en situation de handicap.

✚ Une programmation culturelle proposée par les conservatoires de GPSO :

En 2020/2021, 107 manifestations publiques en présentiel et de nombreux événements en ligne ont eu lieu, réunissant 7 468 spectateurs en présentiel et de nombreux spectateurs en ligne.

✚ Le Complexe sportif Marcel Bec en 2021 :

- Ce sont 73 419 utilisateurs des équipements extérieurs et 79 059 utilisateurs des équipements intérieurs.
- En raison de la pandémie de COVID-19, le festival des sports et de la nature n'a pas pu avoir lieu.

✚ En 2021, les élus territoriaux de GPSO ont renouvelé leur soutien aux équipes féminines de sports de haut-niveau :

- L'expérience de Paris 92 illustre la reconnaissance grandissante du sport féminin de haut niveau. C'est dans cet esprit qu'en 2020 GPSO a soutenu Paris 92 à hauteur de 465 000 €. En 10 ans, les élus territoriaux de GPSO ont voté plus de 4 M€ d'aides financières en faveur du Paris 92.
- GPSO 92 ISSY : Le Football Féminin d'Issy-les-Moulineaux continue de développer la pratique du football féminin sur le territoire. Le club a changé de nom : GPSO 92 ISSY et les joueuses ont évolué en D1 Arkena (plus haut niveau du football français).
- Le club de basketball masculin Vanves GPSO Basket a également été subventionné en 2021 à hauteur de 200 000 €.
- Le club de hockey masculin de Meudon s'est vu subventionné à hauteur de 100 000 € pour la seconde saison consécutive.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

ÉDITO



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

Président de Grand Paris Seine Ouest
Maire de Boulogne-Billancourt

L'année 2021 a été riche de réalisations pour notre territoire. Bien qu'encore marquée par le COVID, elle a été, pour GPSO, un temps important pour nombre de nos projets structurants.

En premier lieu, GPSO a su soutenir les acteurs de notre territoire dans cette période encore marquée par la crise sanitaire. Entre 2020 et 2021, plus de 1160 entreprises du territoire ont été aidées par notre EPT à travers le dispositif Seine Ouest Commerce, d'un budget total de 3,5 M€. En réponse à la crise et pour soutenir notre tissu économique, GPSO a également abondé à hauteur de 560 000 € le fonds de résilience régional. Grâce à cette mobilisation, le dynamisme économique qui constitue l'identité de notre territoire a pu être préservé.

Durant cette année 2021, notre action a également été dirigée par la volonté de préserver et de développer le cadre de vie des habitants du territoire. Ainsi, les services proposés aux habitants ont été développés durant l'été au point de vue sportif. En effet, de nouvelles installations ont vu le jour au complexe sportif Marcel Bec : filets suspendus dans les arbres, skatepark, pump-track, aires de jeux et parcours vélo pour enfants...

Toujours dans l'esprit d'être au plus près de ses habitants, GPSO conduit une politique culturelle et sportive à la fois exigeante et accessible au plus grand nombre, ce qui m'amène à préciser que GPSO a accueilli en 2021, 5 578 élèves inscrits dans 82 disciplines enseignées tout en s'adaptant à un contexte encore marqué par le COVID.

GPSO, c'est aussi, en 2021, 45 opérations de voirie réalisées, la rénovation de 387 points lumineux, 124 516 tonnes de déchets collectés (dont 339 tonnes de déchets alimentaires dans le cadre de l'expérimentation du tri des biodéchets sur les villes de Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray), ou encore 3 500 tonnes de dépôts sauvages collectés.

Nous avons également poursuivi notre action en matière environnementale : le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en mars 2021 illustre l'ambition renouvelée de GPSO de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié pour tous.

Engagé dans une logique de sobriété énergétique, l'EPT GPSO s'est également outillé d'un guichet unique, Seine Ouest Rénov', spécialisé dans la rénovation énergétique des logements.

Sur le plan des mobilités durables, l'année 2021 a été marquée par une démarche de pérennisation d'aménagements cyclables sur le territoire, les rendant plus lisibles pour tous et permettant d'engager un peu plus notre territoire dans des modes de déplacements moins polluants.

L'ensemble des projets de GPSO se sont enfin structurés au sein du Plan pluriannuel d'investissement, adopté en septembre 2021. Parmi les grands projets qui sont inscrits se trouvent par exemple la réhabilitation du Conservatoire à rayonnement départemental de Ville-d'Avray.

Ainsi, l'année 2021 a permis à GPSO, dans un contexte pourtant encore fortement marqué par la crise sanitaire, de préserver le cadre de vie de ses habitants et de continuer à développer les projets qui font le dynamisme de notre territoire créatif numérique et durable.

SOMMAIRE

6 GPSO

- 08** 8 villes à l'identité forte et complémentaire
- 10** Cadre institutionnel
- 12** 5 acteurs engagés auprès de GPSO
- 14** Compétences



16 Aménagement durable

- 18** Aménagement durable
- 20** Urbanisme
- 22** Habitat
- 26** Énergie
- 28** Mobilité
- 32** Développement économique
- 34** Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO 2020-2025
- 35** Préservation de la Biodiversité





36 Services de proximité

- 38 Accessibilité
- 40 Voirie
- 42 Éclairage public
- 43 Assainissement
- 45 Déchets et propreté
- 49 Administration écoresponsable
- 52 Espaces verts, végétalisés et patrimoine arboré



66 Services fonctionnels

- 68 Direction des Ressources Humaines
- 70 Direction des Finances
- 72 Direction de la Commande publique
- 73 Service des Affaires juridiques
- 73 Service des Assemblées
- 73 Service politique de la ville
- 74 La DIGIT, une direction au service des villes
- 75 Démarche du territoire intelligent
- 76 Service communication
- 77 Direction des systèmes d'information
- 77 Direction administrative des services techniques
- 78 Direction de l'évaluation et de la stratégie des contrats

56 Culture, sport et loisirs

- 58 Culture
- 62 Sport



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

08 8 à l'identité forte
et complémentaire

10 Cadre institutionnel

12 5 acteurs engagés
auprès de GPSO

14 Compétences

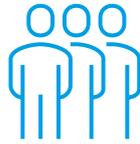
GPSO

Fort de plus de 320 000 habitants, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est un territoire particulièrement dynamique et un véritable pôle économique, troisième secteur tertiaire le plus attractif en Île-de-France. Il est également un poumon vert de la région parisienne, avec ses 39 % d'espaces verts.



8 communes
de l'Ouest parisien

320461
habitants*



32,38 km²
dont 39 % de forêts
et d'espaces verts



23000
entreprises
et commerces



29 gares
et stations de Métro,
RER, SNCF

En
bref



2,8 millions
de m² de bureaux



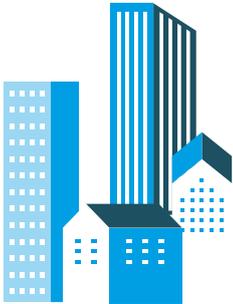
166652 emplois

Né le 1^{er} janvier 2010 de la fusion
de deux communautés d'agglomération
(Val de Seine et Arc de Seine)

Devenu Établissement
public territorial
le 1^{er} janvier 2016

* Source : recensement population 2019 INSEE

8 VILLES À L'IDENTITÉ FORTE ET COMPLÉMENTAIRE



23463 habitants

La manufacture de Sèvres, qui réunit la manufacture de porcelaine de Sèvres en activité depuis le XVIII^e siècle et le Musée national de la céramique, fait la réputation de la ville au niveau national. Riche de ses 113 hectares d'espaces verts, la ville accueille des tournages, dont la série mythique *Fais pas ci, fais pas ça*, entre 2007 et 2017.

www.sevres.fr



SÈVRES

1774 habitants

Marnes-la-Coquette a rejoint GPSO en 2014. Avec 70 % de sa superficie recouverte de parcs et forêts, c'est l'une des villes les plus boisées du territoire. Le scientifique Louis Pasteur y a installé son laboratoire de recherches au XIX^e siècle. La commune a également accueilli plusieurs personnalités artistiques telles que Maurice Chevalier, Hugues Aufray ou encore Johnny Hallyday.

www.marnes-la-coquette.fr



MARNES-LA-COQUETTE



11225 habitants

Avec ses 7 hectares d'espaces verts en ville, et ses 214 hectares de forêts, Ville-d'Avray est l'une des communes les plus vertes de Grand Paris Seine Ouest. L'esprit de village qui règne dans ses rues la rend très attractive, et ses étangs ont servi de modèle au peintre Jean-Baptiste Camille Corot, maître de l'impressionnisme, les renommant ainsi « les étangs de Corot ».

www.mairie-villedavray.fr



VILLE-D'AVRAY

20771 habitants

Chaville dispose d'un patrimoine végétal remarquable, étant recouverte sur la moitié de son territoire par les forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes. Elle a été la capitale du muguet au milieu du XX^e siècle, attirant de nombreuses personnalités lors des festivités organisées chaque année au mois de mai. Plusieurs journalistes connus ont résidé ou résident encore à Chaville, comme Hapsatou Sy, Cyrille Eldin, ou encore Mona Hadji.

www.ville-chaville.fr



CHAVILLE

BOULOGNE-BILLANCOURT



121583 habitants

La deuxième commune francilienne, après Paris, offre à ses habitants un cadre de vie à proximité de la capitale, avec des espaces verts étendus, comme le parc de Saint-Cloud et le bois de Boulogne. Avec Issy-les-Moulineaux, elle constitue le pôle économique principal de GPSO, accueillant le siège de nombreuses entreprises.

www.boulognebillancourt.com



VANVES



27846 habitants

Située aux portes de la capitale et très bien desservie en transports en commun, Vanves est une ville à taille humaine où il fait bon vivre grâce aux nombreux équipements sportifs et culturels, parcs et espaces verts. Des atouts qui, conjugués au dynamisme économique local, attirent des entreprises renommées (France 3, Hachette Livre, Arte, Audiens...). Elle dispose d'un patrimoine architectural et culturel varié, avec notamment l'église Saint-Rémy, le Lycée Michelet, ou encore les vestiges gallo-romains.

www.vanves.fr

ISSY-LES-MOULINEAUX



67981 habitants

Adossée à la rive gauche de la Seine, la ville d'Issy-les-Moulineaux constitue un important pôle d'emplois sur le territoire, notamment avec son quartier d'affaires Val de Seine, qui regroupe de nombreux sièges de grandes entreprises et de médias (France Médias Monde, Canal +, Arte France...).

www.issy.com

MEUDON



45818 habitants

Le territoire de Meudon est recouvert à 50 % de forêt, ce qui en fait la ville la plus verte de GPSO. La popularité de cette ville et de son patrimoine végétal lui a valu d'être mise à l'honneur par Michel Sardou dans sa chanson *La Java de Broadway*, ou encore Georges Brassens dans sa chanson *Au bois de mon cœur*.

www.meudon.fr



CADRE INSTITUTIONNEL

Le Conseil de territoire

Composition du Conseil de territoire

Le Conseil est composé de 73 élus territoriaux désignés à la proportionnelle par les conseillers municipaux de nos 8 villes.

Boulogne-Billancourt

29 élus

Chaville

4 élus

Issy-les-Moulineaux

16 élus

Marnes-la-Coquette

1 élu

Meudon

10 élus

Sèvres

5 élus

Vanves

6 élus

Ville-d'Avray

2 élus

Il est présidé par Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt, et les maires des 7 autres villes en sont les vice-présidents

Délibérations du conseil

En 2021, le Conseil de territoire s'est réuni 5 fois. Il a pris 209 délibérations, notamment :



Approbation de la version définitive du Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2025 de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

Approbation de la convention de mise en œuvre de l'accord de relance

Constitution d'un groupement de commandes entre l'Établissement public territorial et des communes membres en vue de la passation et de l'exécution financière du marché de collecte et de propreté

Approbation du programme des travaux et de l'enveloppe financière de l'opération de construction du nouveau Conservatoire de Ville-d'Avray – Lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Règlement d'attribution de subventions pour l'achat de récupérateurs d'eau



Approbation du Protocole d'expérimentation à passer avec l'État dans le cadre d'un programme public national de recherche, d'essai et d'expérimentation dans le domaine de la voirie et des réseaux divers

Le Bureau

Le Bureau de GPSO est composé du président et de sept vice-présidents, chacun maire d'une commune de l'Établissement public territorial



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

- Président
- Maire de Boulogne-Billancourt
- 1^{er} Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine



BERNARD GAUDUCHEAU

- Vice-président délégué à la planification et au suivi du plan pluriannuel des investissements, aux espaces publics, aux espaces verts, à la voirie, aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public, et à la propreté
- Maire de Vanves
- Conseiller régional d'Île-de-France



ANDRÉ SANTINI

- Vice-président délégué aux relations internationales, à la coopération décentralisée et aux relations avec la Métropole du Grand Paris
- Maire d'Issy-les-Moulineaux
- Ancien ministre
- 10^e vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la stratégie économique



ALINE DE MARCILLAC

- Vice-présidente déléguée aux finances, au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques, aux systèmes d'information, à l'avenir institutionnel et au suivi des projets de territoire, à la commande publique
- Maire de Ville-d'Avray



JEAN-JACQUES GUILLET

- Vice-président délégué à l'équilibre social de l'habitat, à l'aménagement de l'espace, aux opérations d'aménagement, au règlement de publicité
- Maire de Chaville



CHRISTIANE BARODY-WEISS

- Vice-présidente déléguée aux ressources humaines, à l'environnement, au développement durable et aux déchets
- Maire de Marnes-la-Coquette



DENIS LARGHERO

- Vice-président délégué à l'administration générale, au patrimoine, à la démocratie locale, au développement économique, numérique, à l'emploi et à la culture
- Maire de Meudon
- Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

En 2021, le Bureau **s'est réuni 10 fois**.

81 délibérations ont été approuvées, notamment l'attribution :

- d'aides financières pour l'adaptation des logements de personnes âgées et handicapées.
- d'aides financières à des syndicats de copropriétaires pour la réalisation d'études et de travaux dans le cadre de l'opération Habitat Qualité
- de subventions pour l'isolation de toitures et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables.

112 questions ont fait l'objet de résolutions lors du Bureau



GRÉGOIRE DE LA RONCIÈRE

- Vice-président délégué aux transports et à la mobilité, aux sports, à la politique de la ville et la sécurité, et à l'action sociale
- Maire de Sèvres
- Conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement

DÉCISIONS ET ARRÊTÉS

- 161 décisions
- 21 arrêtés

5 ACTEURS ENGAGÉS AUPRÈS DE GPSO

Seine Ouest Entreprise et Emploi

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) réunit la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace insertion et l'Agence économique de Grand Paris Seine Ouest.

SOEE constitue un guichet unique, qui accompagne les dirigeants d'entreprises, les salariés, le public en recherche d'emploi et les bénéficiaires du RSA. Il intervient sur quatre axes :

- service aux entreprises,
- service emploi et formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés,
- mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- espace insertion pour l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

SOEE assure la promotion du territoire en misant sur la complémentarité et la proximité des acteurs économiques. Il s'agit d'offrir aux entrepreneurs et à leurs collaborateurs des services sur mesure (aide au recrutement, à la création, au financement...) et de permettre aux habitants du territoire de bénéficier de cette dynamique (ateliers coaching, connaissance du tissu économique et des offres d'emploi, aides...).

seineouest-entreprise.com

rh-numerique.seineouest-entreprise.com



Seine Ouest Habitat

L'office public de l'habitat Seine-Ouest Habitat (SOH) est un établissement public destiné à favoriser le logement social des personnes ne pouvant accéder à un logement privé faute de revenus suffisants.

À ce titre, SOH assure la gestion de 8 016 logements répartis sur cinq communes du territoire : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, et Vanves.

Ses principales missions consistent à :

- construire, acquérir et rénover des logements locatifs, des hébergements spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) et des équipements (commerces, crèches, écoles...);
- gérer la location et l'entretien des logements et des annexes;

- assurer des prestations de présence et de nettoyage au sein du patrimoine géré;
- améliorer et réhabiliter le bâti ancien;
- acquérir et requalifier des immeubles.

SOH a une politique de développement dynamique, environnementale et innovante avec un objectif de production de 200 logements neufs par an d'ici 2022. Labellisé Quali'HLM en septembre 2018, l'Office offre un haut niveau de service aux locataires.

seine-ouest-habitat.com



Agence locale de l'énergie et du climat – GPSO-Énergie

Née en 2008 de la volonté de GPSO de développer une politique locale de lutte contre le réchauffement climatique, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a pour missions de sensibiliser, informer, accompagner et former les différents publics du territoire, au moyen d'animations, de conférences et de visites sur le thème de la maîtrise d'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique. L'ALEC est clairement un bras armé de GPSO pour mettre en œuvre le volet « rénovation énergétique du résidentiel » du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Cette association loi 1901 constitue un véritable outil de proximité au service des particuliers (propriétaires de maisons individuelles, copropriétaires, locataires) et des professionnels (collectivités, bailleurs sociaux, et plus marginalement entreprises privées) pour toutes les questions relatives à l'énergie et au climat : maîtrise des consommations, performance énergétique des bâtiments, écoconstruction, développement des énergies renouvelables, impact carbone.

L'espace conseil FAIRE délivre des conseils aux habitants désireux de mener un projet de rénovation énergétique de leur logement.

L'agence a également comme mission l'accompagnement et la sensibilisation des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies d'efficacité énergétique de leur patrimoine, et de leurs stratégies énergie-climat. Elle a ainsi agi aux côtés de GPSO dans la réflexion menée pour élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial et le plan d'actions associé. Elle figure d'ailleurs parmi les principaux partenaires de certaines actions phares à mettre en œuvre.



www.gpso-energie.fr

13

Seine Ouest Aménagement

La société publique locale (SPL) Seine Ouest Aménagement est l'outil du développement territorial au service des collectivités publiques actionnaires. À ce titre, elle réalise des opérations d'aménagement, des constructions d'intérêt public et gère des parcs de stationnement.

Plus précisément, Seine Ouest Aménagement construit des équipements publics tels que des écoles, des crèches, des parkings, des gymnases

et complexes sportifs (réaménagement des complexes sportifs Marcel Bec à Meudon, Le Gallo à Boulogne-Billancourt et Mimoun à Issy-les-Moulineaux), aménage des espaces publics (écoquartier de la Pointe de Trivaux à Meudon, réfection des voiries de GPSO, parvis Atrium à Chaville) et des quartiers sur l'ensemble du territoire à travers des zones d'aménagement concertées (Pont d'Issy, Cœur de Ville et Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, centre-ville à Chaville).

Val de Seine Aménagement

La société publique locale (SPL) Val de Seine Aménagement est l'aménageur de l'opération Île Seguin-Rives de Seine sur le site des anciennes usines Renault à Boulogne-Billancourt, ainsi que la rénovation urbaine du quartier du Pont de Sèvres. La SPL Val de Seine Aménagement

réalise pour la ville de Boulogne-Billancourt et GPSO, les espaces et les équipements publics. Elle coordonne l'ensemble du développement de l'opération, en particulier de l'Île Seguin.



COMPÉTENCES

Grand Paris Seine Ouest assure de nombreuses compétences, certaines obligatoires, et d'autres supplémentaires, déléguées par les villes.

Les compétences obligatoires



Politique de la ville

Équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial (les 7 conservatoires et le complexe sportif Marcel Bec)



Gestion des déchets ménagers et assimilés

Plan local d'urbanisme intercommunal



Plan Climat Air Énergie Territorial



Opérations d'aménagement non reconnues d'intérêt métropolitain

Action sociale d'intérêt territorial



Assainissement et traitement de l'eau

Les compétences supplémentaires



Développement économique



Équilibre social de l'habitat



Mobilités



Voirie



Parcs de stationnement d'intérêt territorial



Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



Actions en faveur des eaux de surface souterraines et de pluie



Espaces verts et boisés



Protection de la faune sauvage



Gestion de la Maison de la Nature et de l'Arbre



Enseignement artistique: musique, danse et art dramatique



Ramassage scolaire



Soutien aux clubs sportifs féminins de très haut niveau



Mise en lumière des bâtiments remarquables

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

- 18 Aménagement durable
- 20 Urbanisme
- 22 Habitat
- 26 Énergie
- 28 Mobilités
- 32 Développement économique
- 34 PCAET
- 35 Préservation de la biodiversité

AMÉNAGEMENT DURABLE

Territoire durable, Grand Paris Seine Ouest s'attache à développer des solutions d'aménagement respectueuses de l'environnement: mobilités actives, rénovation énergétique de l'habitat, Plan Climat... Autant de politiques publiques qui permettent à GPSO de proposer un cadre de vie de qualité à ses habitants, sans oublier le dynamisme de sa vie économique.

Mobilités



2783 subventions
octroyées pour l'achat
d'un vélo à assistance
électrique en 2021

63

stations Vélib'
sur le territoire



2 opérateurs
de voiture et



1 opérateur
de scooter
en autopartage sans
station d'attache
disponibles sur **5 villes**
du territoire

Habitat



479087 €
d'aides attribuées dans
le cadre de l'opération Habitat
Qualité (OHQ)

268 nouveaux
logements sociaux
agréés par l'État
sur le territoire



15 nouveaux
logements dédiés
aux personnes
handicapées



482 demandes
de particuliers
auprès de GPSO-Énergie

348 copropriétés
suivies sur la plateforme
CoachCopro®



En bref

Économie



3^e secteur tertiaire
le plus attractif, derrière
Paris, mais devant
La Défense

166652
emplois en 2020



2867000 m²
de bureaux

AMÉNAGEMENT DURABLE

Une compétence clef pour impulser une dynamique de développement durable dans les projets d'aménagement du territoire

À l'interface entre les compétences stratégiques exercées par GPSO (urbanisme, mobilité, développement durable, habitat) et ses actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts...), l'aménagement constitue une compétence clef pour décliner les politiques et ambitions du territoire en matière de développement durable.

À compter du 1^{er} janvier 2018, GPSO a en charge la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement ». Cette prise de compétence s'est traduite par le transfert à l'EPT des **8 opérations d'aménagement suivantes** :

Boulogne-Billancourt

ZAC Seguin Rives de Seine (74 ha) – en cours de réalisation avec la SPL Val de Seine

Issy-les-Moulineaux

Opérations livrées :

ZAC Forum de Seine (13 ha)

ZAC Corentin Celton (15 ha)

ZAC Centre-ville multisites (6 ha)

En cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest

Aménagement :

ZAC Pont d'Issy (10 ha)

ZAC Cœur de ville (3 ha)

ZAC Léon Blum (17 ha)

Meudon

Opération d'aménagement Meudon-sur-Seine (6 ha) en cours de réalisation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine

En complément du transfert de ces opérations, la direction de l'Aménagement a pris en charge plusieurs études pré-opérationnelles depuis 2019, afin d'identifier la faisabilité de futures interventions urbaines complexes. L'année 2021 marque un tournant pour la compétence aménagement avec l'arrivée de nouvelles opérations pour lesquelles GPSO se saisit pleinement en partenariat avec les villes et les aménageurs, notamment les deux Sociétés Publiques Locales du territoire.

À **Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild** constitue un secteur stratégique en mutation : un site classé de 30 hectares, contenant notamment un parc de 15 hectares abritant des espèces arborées de très grande qualité, et qui a fait l'objet en 2011 d'un schéma directeur d'aménagement. Depuis plusieurs acteurs ont fait connaître leur volonté de concrétiser leur projet sur ce site nécessitant que ce schéma d'aménagement soit décliné en intention de projets autour de plusieurs enjeux :

- Des enjeux environnementaux visant à préserver et diversifier la végétation du site (réalisation d'un plan de gestion) mais également de le connecter à son environnement avec la création de l'allée des deux châteaux.
- Des enjeux patrimoniaux avec la réhabilitation du château Rothschild racheté en 2016 par Novaxia et la valorisation du château Buchillot autour de l'aménagement d'une entrée qualitative porte des Victoires.
- Des enjeux de santé publique avec l'hôpital Ambroise Paré qui doit dans un avenir proche accueillir l'hôpital de Garches et ainsi



conforter cet équipement de santé à l'échelle du territoire de l'ouest parisien.

- Des enjeux sociaux, puisque l'État, lors de la révision générale du PLU de Boulogne-Billancourt en 2018, a demandé d'identifier des parcelles disponibles pour la construction de logements sociaux. L'implantation du centre technique au niveau du délaissé de l'A13 et de la bretelle (site de l'Abreuvoir) permettra alors de libérer d'autres parcelles communales pour la construction de logements sociaux.
- Des enjeux de proximité pour assurer les services essentiels à la population avec la réalisation d'un centre technique mutualisé ville/GPSO et département des Hauts-de-Seine et ainsi qu'un complexe équestre sur le site de l'Abreuvoir. Ce site accueillera également un bassin de gestion des eaux pluviales du viaduc de l'A13 pour la DIRIF.

La future opération du **cœur de ville de Sèvres** s'attache à réaménager les aménagements peu lisibles et vieillissants grâce à la création d'un espace public central, comprenant notamment la réalisation d'une zone piétonne. Le projet poursuit également l'objectif de rénover le parking Saint-Romain tout en déplaçant sa rampe d'accès afin de libérer de l'espace pour réaliser une nouvelle place publique, et de supprimer la halle de marché actuelle afin de créer un nouveau marché plus accueillant et lumineux. La volonté de revaloriser la place de l'eau ou encore la création d'îlots de fraîcheurs végétalisés guident le réaménagement de ce cœur de ville minéralisé, conformément aux souhaits largement exprimés par les Sévriens lors de la concertation qui s'est déroulée du 1^{er} juillet au 15 septembre 2021 avec 1723 réponses au questionnaire soit 11,5 % des électeurs inscrits. Pour tirer le bilan de cette concertation, une réunion publique s'est déroulée le 14 octobre 2021 et a rassemblé 134 personnes en présentiel avec plus d'un millier qui a suivi cette restitution diffusée en direct sur Facebook. La volonté partagée de voir un cœur de ville dynamique, apaisé et végétalisé a été affirmée. Elle sera pleinement intégrée dans le cadre de la poursuite des études afin de répondre aux attentes exprimées par les habitants.

À **Issy-les-Moulineaux, la future ZAC HydroSeine** va permettre le renouvellement d'un site de 6 hectares au nord de la ville, à proximité de la ZAC Pont d'Issy en cours d'achèvement, et de la ZAC Forum de Seine en cours de clôture. Composé en majorité de bâtiments de bureaux datant des années 1980, le secteur ne répond plus aux actuels modes de travail, ce qui implique une réflexion sur son évolution et son adaptation aux besoins des usagers

du quartier. Afin de s'inscrire en continuité avec le tissu urbain du Pont d'Issy voisin, et en raison de la proximité immédiate de la gare Val de Seine, le secteur sera réaménagé et requalifié dans le but de moderniser son image et de créer une mixité fonctionnelle entre les différents usages (bureaux, commerces et logements, y compris logements sociaux et intermédiaires de 25 % minimum). En lien avec la ville d'Issy-les-Moulineaux, GPSO assure le suivi des études confiées à la SPL Seine Ouest Aménagement.

À **Meudon**, le rétablissement de la Grande perspective du Château porté par le ministère de la Culture nécessite de libérer prochainement les emprises occupées par les **services techniques de la ville de Meudon et de GPSO au 9, avenue de Trivaux**. La direction de l'aménagement en lien avec la ville de Meudon porte le projet d'un nouveau centre technique pouvant accueillir l'ensemble des besoins de ces activités sur le site de Villebon à Meudon. La construction de ce nouvel équipement nécessite au préalable de transférer la production horticole de la ville de Meudon sur le site du Jardin du Fleuriste au sein du domaine de Saint-Cloud avec celle de GPSO. En lien avec l'aménagement de la promenade des Jardins et de la Cité des Métiers d'Art et du Design par le département des Hauts-de-Seine, il s'agit de développer un projet d'ensemble qualitatif pour pérenniser la vocation historique du Jardin du Fleuriste et le valoriser avec une ouverture au public. Enfin, la direction de l'Aménagement réalise différentes études urbaines sur des secteurs ayant vocation à muter et être aménagés.

LE LANCEMENT D'UN RÉFÉRENTIEL AMÉNAGEMENT DURABLE.

S'inscrivant le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de GPSO, la direction de l'Aménagement a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un futur référentiel de l'aménagement durable. À destination des constructeurs, aménageurs et gestionnaires d'espaces publics du territoire, ce référentiel prévu pour 2023 en articulation avec le PLUi aura vocation à constituer un outil partagé, porteur et diffuseur des préconisations portées par GPSO en matière d'aménagement durable de son territoire.

En 2021, la direction de l'aménagement a organisé des groupes de travail techniques thématiques qui ont permis de faire émerger une vision commune de l'aménagement durable au sein de GPSO lors de la restitution du 30 novembre 2021 (46 agents mobilisés). Le travail se poursuivra avec les services des villes, les élus et l'ensemble des acteurs de l'aménagement, et en lien avec la démarche de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) actuellement portée par GPSO. ●

URBANISME

Compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO a fait de l'année 2021 une étape importante pour définir les objectifs poursuivis par le PLUi, avec un premier temps de concertation visant à cibler les attentes des citoyens. Dans l'attente de ce document commun aux 8 villes du territoire, GPSO gère les procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux.

GPSO est également compétent, en collaboration avec l'État et la commune concernée, pour élaborer, réviser ou modifier les sites patrimoniaux remarquables.

Enfin, GPSO a en charge l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) approuvé le 14 février 2019.

Évolution des plans locaux d'urbanisme

Dans l'attente de l'élaboration du PLUi, les dispositions des PLU des huit villes restent applicables. À la demande des communes, GPSO les adapte aux nouveaux enjeux urbains et projets d'aménagement.

Durant l'année 2021, plusieurs procédures d'évolution des PLU communaux entamées préalablement ont été achevées :

- À Boulogne-Billancourt, la modification n° 1 du PLU avait pour objectif de permettre la réalisation d'un palais omnisports au sein de la ZAC Seguin Rives-de-Seine, de mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement du site classé Rothschild mais aussi de préserver l'environnement urbain de la ville.
- À Issy-les-Moulineaux, la modification simplifiée n° 1 a permis de contribuer aux projets de développement du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, de conforter la mixité fonctionnelle d'un secteur

de la ville, et de favoriser l'émergence d'une architecture innovante dans un secteur de la ZAC Léon Blum.

- À Meudon, la modification n° 7 a eu pour but d'harmoniser les règles du quartier du Potager et aux abords de l'avenue du Château afin de préserver l'ambiance urbaine et paysagère et le patrimoine du secteur, de renforcer dans le règlement la qualité environnementale des projets dans certaines zones, d'améliorer le règlement pour faciliter certains projets (maison de médecins, club senior...), et d'étendre un secteur de mixité sociale.
- À Vanves, la modification n° 2 a ajusté le règlement pour permettre un projet d'hôtel sur le site du Parc des Expositions, et intégrer les recommandations de l'Inspection Générale des Carrières sur les périmètres de risques concernés.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'année 2021 a été l'occasion de porter les prémices de l'élaboration d'un PLUi, travail qui couvrira les trois prochaines années jusqu'à son approbation fin 2024.

Le PLUi est un document stratégique et réglementaire qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols du territoire de GPSO pour les 10 à 15 ans à venir. Il doit par conséquent répondre aux défis à relever pour l'avenir qu'ils soient environnementaux, économiques, sociaux ou sociétaux. Jusqu'ici élaboré à l'échelle de chaque commune,

le PLU permettra d'orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement). Le PLUi constituera de ce fait un vecteur majeur de retranscription du projet politique intercommunal.

Une démarche de concertation ambitieuse est menée tout au long de l'élaboration de projet, afin d'impliquer l'ensemble des citoyens. Cette démarche a été initiée dès cette année 2021, les 8 maires de GPSO ayant souhaité recueillir les



attentes des citoyens du territoire pour définir les objectifs du PLUi. Pour cela, deux enquêtes ont été réalisées :

- Une enquête audiovisuelle qualitative basée sur des entretiens filmés auprès d'un panel de 85 citoyens du territoire. Une restitution vidéo de cette enquête est disponible sur le site de GPSO : www.seineouest.fr/plui

- Une consultation citoyenne ouverte à toutes et tous, au travers d'un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres et accessible en ligne. Près de 14 000 personnes ont répondu à ce questionnaire.
- 13 741 répondants : 91 % d'entre eux sont satisfaits de vivre sur le territoire. Deux priorités identifiées pour l'avenir : les déplacements ainsi que les espaces verts et de nature.

Diagnostics patrimoniaux

Compte tenu, notamment, que GPSO est le territoire au patrimoine le plus important à l'échelle de la métropole après Paris, des diagnostics patrimoniaux, architecturaux et paysagers ont été réalisés sur les communes de Vanves, Sèvres et Chaville en

2021. Ces études, qui sont menées sur les autres communes en 2022, permettent d'identifier les enjeux et les outils de protection du patrimoine à mettre en œuvre, dans le cadre du futur PLUi.

Révision du règlement du site patrimonial remarquable de Marnes-la-Coquette

Marnes-la-Coquette possède une ambiance singulière à proximité de Paris avec un patrimoine urbain, paysager et architectural d'exception qu'elle a souhaité préserver par la mise en place, sur le centre-bourg et ses alentours, d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1996. L'évolution législative récente (loi LCAP du 7 juillet 2016) a substitué à cette ZPPAUP la dénomination de Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le SPR a pour objectif de protéger, conserver et de mettre en valeur le patrimoine paysager, urbain, architectural et culturel. Afin d'adapter le règlement aux enjeux actuels et futurs, GPSO a lancé une étude le 31 mars 2021 visant à réviser l'outil réglementaire du SPR et de le doter d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Le PVAP vise à garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que la qualité d'aménagement des espaces libres.

Une commission locale du SPR comprenant le Maire de Marnes-la-Coquette, le Président de GPSO, des représentants de l'État, des élus et des personnalités qualifiées (architecte, représentant associatif) accompagne la création de cet outil réglementaire et le suivi, dans le futur, des projets afin de conserver l'image et l'homogénéité du site. Cette commission a été instaurée par délibération du conseil de territoire lors de sa séance du 23 juin 2021.

Des outils de médiation et de participation citoyenne ont également été définis afin d'organiser des moments d'échange aux différentes étapes du projet (réunions publiques, etc.).

Suivi de l'élaboration du SCOT métropolitain

GPSO est compétent pour émettre un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT) élaboré par la Métropole du Grand Paris (MGP). Bien que les orientations et enjeux notamment environnementaux fassent consensus, GPSO et les villes du territoire ont eu différents échanges avec la MGP durant l'année 2021, afin que le projet de SCoT évolue. Ces remarques visent à :

- prendre en compte les enseignements de la crise sanitaire et du changement climatique pour réinterroger les grands équilibres

franciliens et les objectifs de densification ;

- limiter les interprétations possibles et réduire les risques de contentieux en revoyant l'écriture des prescriptions ;
- avoir une portée stratégique en laissant suffisamment de marge de manœuvre aux territoires pour l'élaboration de leurs PLUi ;
- intégrer les spécificités des villes afin d'éviter d'homogénéiser les villes de la métropole.

Ces échanges se poursuivent en 2022 avec l'arrêt du SCoT et sa mise en enquête publique. ●

HABITAT

GPSO s'engage chaque année à garantir aux 320 000 habitants du territoire un cadre de vie de qualité, dont le logement est un aspect essentiel. Qu'il s'agisse d'accompagner les projets d'amélioration de l'habitat ou de soutenir la production de logements sociaux, de nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2021.

Améliorer l'habitat : l'Opération Habitat Qualité

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) est un programme incitatif d'amélioration du parc privé conventionné avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sous la dénomination de « Programme d'Intérêt général » (PIG).

Lancé en septembre 2019 pour une durée de 5 ans sur l'ensemble des 8 communes du territoire, l'OHQ améliore le confort et le bien vivre chez soi en répondant à trois préoccupations des résidents du parc privé :

- L'amélioration thermique et énergétique des immeubles et logements, pour se sentir mieux chez soi et réduire ses factures d'énergie.
- Le maintien et l'autonomie dans le logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.
- La réhabilitation des logements dégradés et/ou insalubres.

L'OHQ permet aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit et adapté d'ordre administratif, technique et financier, afin de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de leur habitat.

En 2021

- 238 propriétaires occupants, 16 propriétaires bailleurs et 72 copropriétés ont sollicité les conseillers Habitat Qualité.
- **357 500 €** ont été consacrés à l'ingénierie de l'ensemble des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat.
- **479 087 € d'aides territoriales** ont été attribuées.
- **1 copropriété (47 logements) bénéficie d'un accompagnement renforcé** dédié dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde.

GPSO récompensé pour sa politique d'amélioration énergétique de l'habitat

Organisé par l'Association des maires d'Île-de-France (AMIF), le Trophée des communes récompense les collectivités franciliennes menant des actions ambitieuses pour la rénovation énergétique. GPSO s'est vu décerner le 1^{er} juillet 2021 le titre de lauréat dans la catégorie Intercommunalité.

- En 2021 :
- 15 copropriétés de plus ont été accompagnées pour leur projet de rénovation énergétique
 - 4 programmes ambitieux de rénovation énergétique de copropriétés ont été mis en œuvre, permettant un gain énergétique supérieur à 35 % et touchant 335 logements dont 57 appartiennent à des ménages modestes
 - 19 programmes de travaux d'amélioration énergétique (gain énergétique minimum de 25 %) ont été réalisés dans des logements de ménages en situation de précarité énergétique



Encourager l'adaptation des logements

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans et des personnes en situation de handicap, GPSO a mis en place un accompagnement spécifique à l'adaptation des résidences principales, sans condition de ressources.

En 2021

- **34 ménages** ont été accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet

- **28 visites** d'ergothérapie à domicile ont été prises en charge
- **Près de 229 838 € d'aides publiques** mobilisées dont 70 233 € de GPSO.

PROFILS DES MÉNAGES AIDÉS

- **Âge moyen : 81 ans**
- **88 % sont propriétaires**
- **12 % sont locataires**
- **70 % vivent seuls**
- **50 % sont modestes**

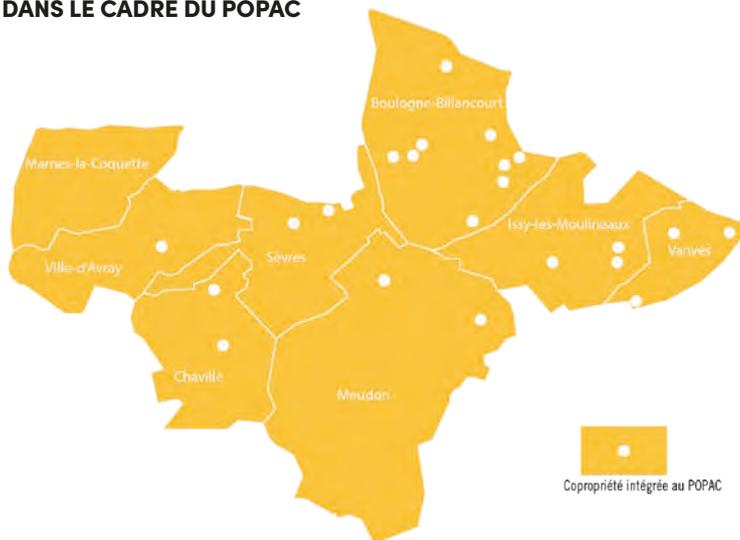
Accompagner les copropriétés en difficultés : le nouveau dispositif POPAC

GPSO a lancé au printemps 2021 un programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (POPAC) en faveur des copropriétés fragiles. GPSO souhaite agir durablement pour limiter la formation d'un parc de logements obsolètes. Les objectifs du dispositif sont donc :

- L'amélioration de la connaissance des copropriétés fragiles présentes sur le territoire.
- L'information et la formation des copropriétaires sur le fonctionnement d'une copropriété.
- Le renforcement des partenariats locaux autour de la question des copropriétés fragiles ou présentant des signes de fragilité.

La première étape du POPAC a consisté durant l'année 2021 à repérer les copropriétés du territoire en difficulté avec l'appui des villes afin de réaliser des diagnostics et d'élaborer un plan d'action. Sur les 30 copropriétés repérées, 22 ont souhaité bénéficier d'un diagnostic. ●

LES COPROPRIÉTÉS ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DU POPAC





BOULEVARD DU LYCÉE

- Bailleur social Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- Subvention de GPSO: **100 700 €**
- 5 T1, 8 T2, 5 T3 et 1 T4
- Livraison prévue au **1^{er} trimestre 2024**



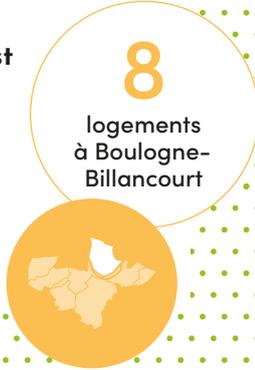
AVENUE ROGER SALENGRO

- Bailleur social: **Hauts-de-Seine Habitat**
- Subvention de GPSO: **225 000 €**
- 45 logements dont une pension de famille de 25 logements
- 23 T1 et 2 T1 bis (pension famille)
- 8 T, 7 T3 et 5 T4 (logements familiaux)
- Livraison prévue au **3^e trimestre 2023**



RUE DES QUATRE CHEMINÉES

- Bailleur social Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- Subvention GPSO: **42 400 €**
- 8 T2
- Livraison prévue au **1^{er} trimestre 2023**



RUE DE VERSAILLES

- Bailleur social: **Immobilière 3F**
- Subvention de GPSO: **85 561 €**
- 3 T1, 7 T2, 3 T3 et 4 T4
- Livraison prévue au **1^{er} trimestre 2024**



Bilan 2021 du soutien au logement social



Au 1^{er} janvier 2021

31379 logements sociaux, soit 20,83 % des résidences principales

Sur l'année 2021

268 nouveaux logements sociaux ont été agréés dont:

- 47 PLAI (18 %)
- 106 PLUS (39 %)
- 114 PLS (43 %)

Afin de soutenir l'effort de production, GPSO s'est tenu aux côtés des bailleurs sociaux en leur attribuant

627 071 € de subventions



pour la réalisation de 8 opérations comptant 115 nouveaux logements sociaux (54 % PLAI, 33 % PLUS, 13 % PLS)

Les opérations accompagnées par GPSO ont en majorité concerné des logements dits « familiaux »

GPSO a de nouveau conforté son engagement en faveur des publics modestes et fragiles en développant cette année des projets à forte vocation sociale: une pension de famille de

25 logements sociaux PLAI, des logements complémentaires venus augmenter la capacité d'une nouvelle résidence sociale, un logement dit « passerelle » s'inscrivant dans le dispositif d'insertion socio-professionnelle par le logement et une résidence pour jeunes adultes handicapés.

48 millions €, de garanties d'emprunt accordés aux bailleurs

Un modèle d'habitat inclusif: la résidence-accueil Le Cap pour jeunes adultes handicapés



La société foncière Habitat et Humanisme a réalisé, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration, une résidence-accueil pour jeunes adultes souffrant de troubles autistiques. Composée de 18 logements sociaux (15 PLAI et 3 PLS), la résidence Le Cap est située rue Koufra, à Boulogne-Billancourt.

Ces logements sont dédiés à des jeunes aspirant à une plus forte inclusion sociale et à davantage d'autonomie. Elle est composée de 15 studios destinés à des personnes en situation de handicap, hommes et femmes, et de 3 studios destinés à des étudiants. Les étudiants, volontaires et motivés par le projet de cohabitation inclusive, s'engagent à participer à des temps de présence (repas pris en commun, temps festifs, projets artistiques, voyages détente, sorties culturelles, activités manuelles...). La gestion de la résidence accueil est assurée par une équipe support d'Habitat et Humanisme IDF.

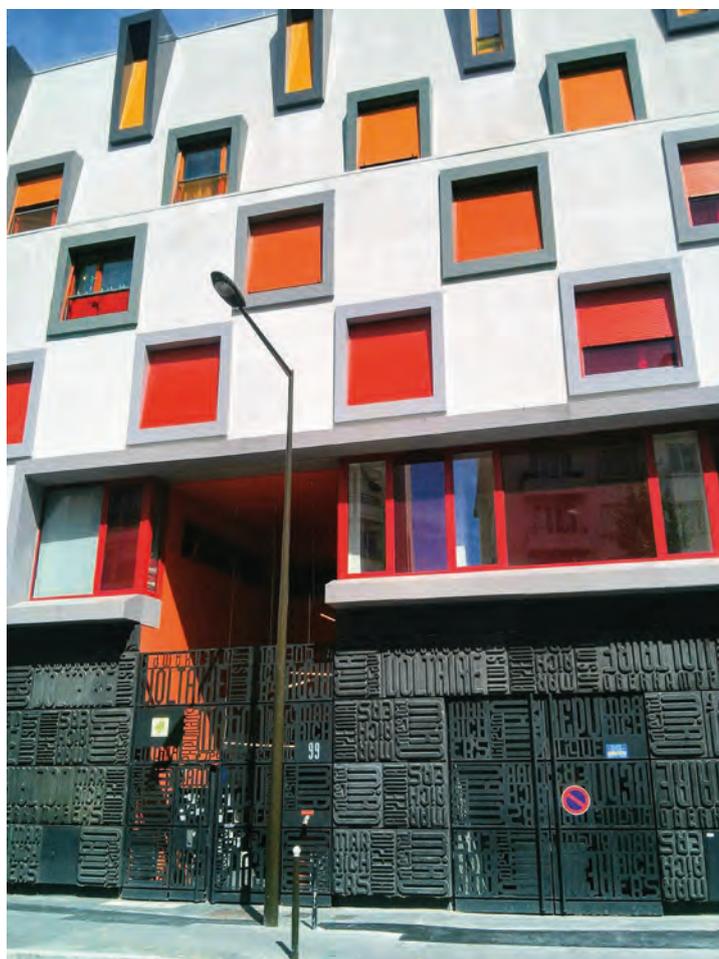
Pour permettre la réalisation de cette opération, GPSO a garanti les prêts contractés par le bailleur à hauteur de 736 900 €. GPSO fait également partie des signataires du projet social de la résidence.

La conférence intercommunale du logement (CIL) poursuit ses travaux

La CIL, coprésidée par le président de GPSO et le préfet de département, réunit l'ensemble des intervenants du secteur du logement social: État, collectivités, bailleurs sociaux, représentants élus des locataires et associations.

En 2021, ses travaux ont porté sur l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution (CIA) qui définit 17 actions favorisant la mixité sociale et territoriale dans les attributions de logements sociaux.

Parallèlement, les travaux d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) ont été entrepris afin de mieux orienter et informer les usagers demandeurs de logement. En outre, l'élaboration d'une cotation territoriale de la demande de logement social a été engagée. S'appuyant sur des familles de critères obligatoires, facultatifs et locaux, le projet de cotation fera l'objet d'une phase de test avant sa mise en œuvre en 2023. ●



ÉNERGIE

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) GPSO-Énergie conseille et accompagne particuliers et professionnels dans leurs projets de rénovation énergétique, à travers l'espace conseil FAIRE, la plateforme CoachCopro®, des conférences, ou encore des ateliers d'échanges.

Bilan 2021 de l'espace conseil FAIRE



880
demandes
de particuliers
traitées



90%*
de taux
de satisfaction



Une augmentation
de **83%**
par rapport à 2020



61%
des demandes
à l'échelle du logement



La rénovation énergétique
en copropriété pour des projets
collectifs représente
près de **40%**
des demandes



La plateforme CoachCopro®

Avec 5000 copropriétés sur son territoire, GPSO a un potentiel important de réduction des consommations énergétiques sur ce type de bâtiments particulièrement énergivores.

Lancé en 2013, le CoachCopro® est une plateforme qui facilite la diffusion d'informations techniques et méthodologiques en direction des représentants de copropriétés, copropriétaires et syndicats.

Cet outil permet à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact avec des

copropriétés particulièrement avancées dans leurs démarches de rénovation énergétique.

CoachCopro® propose un centre de ressources regroupant :

- de la documentation et des outils support,
- un parcours de rénovation individualisé,
- un tableau de bord partagé entre copropriétaires,
- un annuaire des professionnels de la rénovation en copropriété,
- une carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

*Enquêtes de satisfaction menées par l'ADEME auprès des particuliers renseignés sur le territoire.

Le Coach
Copro®
en 2021



491

copropriétés suivies

représentant 22 852 logements,
dont 143 nouvelles copropriétés,
soit une augmentation de 41 %
par rapport à l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 092-219200227-20221212-DELO12022_0096-DE

Lancement de Seine Ouest Rénov', le guichet unique de la rénovation énergétique de Grand Paris Seine Ouest

Dans une volonté de simplifier le parcours habitant et le traitement des demandes, en collaboration étroite avec les services Habitat et Communication de GPSO, l'ALEC a participé à l'élaboration du guichet unique de la rénovation énergétique, Seine Ouest Rénov'. Celui-ci permet de rediriger automatiquement l'habitant vers la structure appropriée (ALEC ou Opération Habitat Qualité de GPSO). L'ALEC a complété sa gestion des demandes par une procédure de prise de rendez-vous en ligne, qui permet aux habitants d'être recontactés rapidement.

Une large campagne de communication a été lancée en avril 2021 pour annoncer l'ouverture du guichet unique au grand public (affichage public, presse municipale, vidéo diffusée sur les réseaux sociaux) et a fortement impacté les demandes qui ont doublé lors de la campagne.

L'équipe de l'ALEC a travaillé au cours du dernier trimestre 2021 à franchir une étape supplémentaire dans la simplification du parcours utilisateur, avec un nouveau questionnaire qui permettra de prendre rendez-vous en ligne immédiatement après avoir précisé son besoin d'accompagnement. Cette nouvelle fonctionnalité sera mise en ligne tout début 2022.

La fin de l'année 2021 a été marquée par l'annonce ministérielle du lancement de France Rénov', guichet unique de la rénovation de l'habitat, effectif dès le début de l'année 2022. Ce futur service public proposera un point d'entrée unique à toutes les demandes relatives à la rénovation énergétique et à la réhabilitation de l'habitat, dans l'objectif de simplifier le parcours des usagers. Les entités de l'ANAH et les Espaces Conseil FAIRE seront donc regroupés sous un même nom et cela se matérialisera par une plateforme web unique et un numéro de téléphone unique, visant à simplifier le parcours des ménages.

Sensibilisation des citoyens

Expérimentées en 2020, les animations digitalisées ont permis à l'ALEC de maintenir sa mission de sensibilisation malgré les multiples périodes de confinements. Celles-ci ont de nouveau été proposées aux habitants de GPSO au premier semestre 2021, ainsi 5 animations en ligne se sont tenues : 2 conférences, 2 nuits de la thermographie et 1 fresque du climat, réunissant un total de 52 participants.

Le deuxième semestre a mieux profité aux événements, puisque l'amélioration de la situation sanitaire a permis à l'ALEC de proposer de nouveau ses animations en présentiel ! 5 animations ont ainsi



été organisées : 3 conférences et 2 visites, qui ont réuni 142 participants. La dernière conférence de l'année, organisée avec la ville de Ville-d'Avray au sujet des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en copropriété, a rassemblé plus de 80 participants ! ●

MOBILITÉS

Aux côtés d'Île-de-France Mobilités (IDFM), de la région Île-de-France et du conseil départemental des Hauts-de-Seine, GPSO œuvre au renforcement du maillage des transports en commun, facilite son accès (information, intermodalité et accessibilité), participe à l'émergence des projets de transport de demain et encourage la mobilité durable.

Des transports urbains complémentaires au réseau francilien

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 7 services de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire, en qualité d'autorité organisatrice de proximité (AOP) par délégation de compétence d'IDFM. Ces services ont tous une même vocation de desserte fine dans les quartiers et de lien entre les différents quartiers, complémentaires au réseau francilien.

Les lignes de desserte urbaine de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon sont exploitées par la RATP, dans le cadre de son monopole. En décembre 2021, le service de la navette de

Vanves s'est terminé, la ville offrant un service de transport à la demande pour les usagers qui en auraient besoin.

En 2021, la fréquentation totale des lignes déléguées par IDFM à GPSO atteint environ 1,5 million de voyages annuels.

LES ÉVOLUTIONS DE LA DESSERTE EN 2021

Une nouvelle desserte est mise en place pour le TIM avec 3 boucles : Bords de Seine, Hameau et Centre-ville. Une douzième course par jour est également introduite.

Le réseau des transports scolaires

GPSO assure le transport d'élèves sur les villes de Sèvres, Ville-d'Avray et Meudon. Depuis la rentrée 2021, les 4 autocars effectuant le transport scolaire sont 100 % électriques. Ce choix a été opéré

pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de GPSO et par souci d'exemplarité.



Des actions en faveur du vélo toujours plus dynamiques

LE PLAN VÉLO DE GPSO

Le plan vélo est un axe structurant du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en faveur des mobilités décarbonées. En effet, les déplacements représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il s'agit donc de permettre aux habitants et usagers de réaliser une plus grande partie de leurs déplacements à vélo, en accompagnant les changements dans les pratiques et les modes de déplacement, pour une ville agréable et accessible à pied ou à vélo.

En 2020, l'usage du vélo en ville a fortement augmenté, accélérant l'aménagement de nouvelles pistes cyclables dites « coronapistes » sur les voies départementales, tandis que les aménagements sur les voies territoriales ont rendu l'usage du vélo plus facile et plus sécurisé.

L'élaboration du plan vélo de GPSO a démarré en 2019 avec une phase de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes pour définir les enjeux et attentes des habitants et usagers en matière d'aménagements et de services. Un programme d'actions réalisables en 5 ans a ensuite été défini. Ces actions seront affinées en partenariat avec les villes pour s'assurer que celles-ci soient adaptées aux particularités de chaque commune.

Ce plan vélo s'accompagne de campagnes de sensibilisation à destination des usagers de la voirie sur le partage de la rue, avec l'édition d'un livret rappelant les règles de circulation pour l'ensemble des usagers de l'espace public, quel que soit leur mode de déplacement : automobilistes, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés ou de trottinettes.

Les aménagements sur la voirie et la mise en place d'équipements se sont quant à eux poursuivis en 2021.

L'année 2021 a permis la formalisation du plan vélo, présenté dans une version quasi définitive en bureau des maires en décembre 2021, et qui donnera lieu à restitution puis adoption en conseil de territoire en juin 2022.

CORONAPISTES ET PÉRENNISATION

En raison de l'épisode Covid, plusieurs axes ont été aménagés avec des « coronapistes », des pistes cyclables sur les principaux axes de circulation, soit par les services du Département (RD907, RD910 à Chaville et Sèvres, RD1 nord et sud), soit par GPSO (RD1 entre le Pont Renault et le Pont d'Issy, RD50 à Vanves) ou encore à Issy-les-Moulineaux (RD50). La quasi-totalité a été



maintenue en aménagements temporaires. Les services du département et de GPSO étudient la possibilité de pérenniser ces aménagements temporaires en aménagements pérennes, qui sont tous constitutifs du réseau structurant dans le plan vélo de GPSO.

SUBVENTIONS VAE

Les demandes de subvention pour l'achat d'un VAE ont connu une croissance exponentielle entre 2019 et 2021 encouragées par un contexte favorable aux déplacements à vélo et le lancement de la subvention régionale qui complète à hauteur de 500 € les aides locales pour l'achat de VAE.

En 2021, 2783 subventions ont été attribuées pour un budget total de 556 600 €. Les Boulonnais, Sévriens et Meudonnais ont pu bénéficier d'une subvention complémentaire de 200 € versée par leur commune.

Afin de faciliter le parcours client des usagers, les élus de GPSO ont décidé lors du conseil de territoire d'octobre 2021 de mettre un terme à la subvention à partir 1^{er} novembre 2021 et d'orienter directement les futurs bénéficiaires vers la plateforme régionale. ●

L'essor des véhicules électriques

UNE 1^{RE} PHASE DE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE

Suite à la fin du service Autolib' intervenue le 31 juillet 2018, GPSO s'est saisi de la problématique de la recharge des véhicules électriques et a engagé une réflexion en vue de pérenniser un nouveau réseau de bornes sur voirie à destination des habitants du territoire.

GPSO a décidé de confier la gestion globale du réseau de bornes de recharge au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Fin 2019 et début 2020 des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation.

UNE 2^E PHASE DE DÉPLOIEMENT ENGAGÉE COURANT 2020 ET 2021

Cette deuxième phase de déploiement s'est faite de deux manières :

- Utilisation des anciennes bornes de recharge Autolib' en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible.
- Installation de nouvelles bornes de recharge (22 kW, voire 24 kW DC ou 50 kW DC) en utilisant l'ancien maillage Autolib' à proximité des pôles d'attractivités. Les recharges y sont plus rapides.
- En 2021, ce sont donc 22 stations, soit 85 points de charges, qui ont été aménagées sur GPSO :
 - 9 à Boulogne-Billancourt
 - 1 à Chaville
 - 6 à Issy-les-Moulineaux
 - 3 à Meudon
 - 2 à Sèvres
 - 1 à Vanves.

Le développement de l'offre de véhicules partagés

Le free-floating permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable.

Dès l'automne 2018, des discussions ont été engagées avec les opérateurs qui se sont progressivement implantés sur le territoire. Pour faciliter leur installation, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques en free-floating a été votée. Depuis mai 2021, les habitants de Meudon et Sèvres peuvent utiliser les scooters électriques en free-floating de l'opérateur CityScoot, déjà présent à Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt.

Depuis septembre 2021, la zone de service des différents opérateurs de voitures électriques en free-floating sur le territoire a été harmonisée.

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Vanves peuvent depuis utiliser aussi bien les véhicules de Free2Move que de Zity.

AUTOPARTAGE EN BOUCLE

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou à un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. Il est souvent nécessaire de réserver le véhicule avant chaque utilisation.

Suite au succès de l'expérimentation de la station Communauto à Sèvres, ce service a été généralisé sur Sèvres où on compte désormais 4 stations pour 5 véhicules différents. Le projet est porté par la ville.



Le conseil en mobilité pour les entreprises : le plan mobilité

Dans le cadre du dispositif Pro'Mobilité piloté par Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France, GPSO développe, en lien avec les objectifs du Plan Climat, la prise en compte des déplacements professionnels sur son territoire. GPSO accompagne les employeurs dans la prise en compte des déplacements de leurs salariés pour diminuer leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air.

En lien avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, des actions d'information, de sensibilisation et

d'accompagnement sont proposées aux entreprises du territoire : conseils aux entreprises dans leur démarche de plan de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange sur des sujets d'actualité ou des exemples de bonnes pratiques.

Stationnement : poursuite des évolutions tarifaires au bénéfice d'une ville plus durable

GPSO est compétent en matière de gestion du stationnement payant sur voirie et en parc de stationnement. Les villes sont compétentes pour définir les zones de stationnement réglementé, et notamment les zones de stationnement payant.

Depuis plusieurs années, la politique tarifaire fait l'objet d'une rationalisation et d'une convergence pour la rendre plus lisible à l'échelle du territoire. GPSO a voulu poursuivre l'évolution tarifaire en particulier à Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves, qui faisaient l'objet d'une nouvelle délégation de service public lancée en 2021 et effective en mars 2022.

Les objectifs poursuivis par ces évolutions sont de favoriser la rotation dans les zones commerciales (zone Rouge), de rééquilibrer l'occupation de la voirie et des parcs de stationnement dans une logique de rationalisation de l'espace public, de favoriser le tissu économique de proximité au même titre que les résidents, et d'améliorer la lisibilité générale des tarifs appliqués.



Cette délibération s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET visant à améliorer la qualité de l'air (axe 3) et le cadre de vie car l'espace public, libéré d'une partie du stationnement en voirie compte tenu de la capacité de certains parcs en ouvrage, sera plus favorable au développement des modes actifs (marches et vélos principalement). ●

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) est l'acteur majeur de l'aide au développement économique intercommunal sur le territoire de GPSO. Regroupant la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace insertion et le Service économique de GPSO, SOEE est un guichet unique pour l'emploi et les entreprises.

Il intervient sur quatre axes: le développement économique, l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans avec la Mission Locale, l'insertion professionnelle des plus de 26 ans avec l'Espace d'Insertion, l'accueil des salariés aux horaires discontinus avec Comme à la maison.

L'emploi
sur le territoire
en 2021



183768
emplois



Taux de chômage:

7,64% (décembre 2021)
en baisse de 1,53 % par rapport
à décembre 2020

4580

demandeurs d'emploi
accompagnés par
SOEE



15181

entretiens individuels



327430
heures d'insertion
avec les entreprises
du territoire



Jobboard territorial en 2021

1700 candidats
140 entreprises ont un compte



13500 offres d'emploi
dont 800 exclusives gérées par SOEE

Seine Ouest Entreprise et Emploi accompagne les entreprises en recherche de profils et organise des évènements

• Mars 2021

Forum Boulogne Billancourt : 36 stands pour 195 offres d'emploi présentées avec 1254 visites pour 1508 candidatures

• Octobre 2021

Forum Vanves : 1508 visiteurs et 296 candidatures

- **349 participants** aux webinaires pour accompagner les entreprises

Trouver des réponses aux besoins en ressources humaines, 126 entreprises TPE/PME qui ont bénéficié de 318 prestations d'accompagnements individuelles, 10 éléments collectifs.



33

L'immobilier d'entreprises sur le territoire en 2021

GPSO est le 3^e parc tertiaire d'Île-de-France en volume construit et écoulé

GPSO représente 19 % du parc tertiaire des Hauts-de-Seine

6 % du parc de la métropole du Grand Paris avec 2,9 millions de m²

246 transactions totalisant 150 400 m²

45 900 m² de bureaux neufs, restructurés ou pré-commercialisés écoulés

L'insertion sur le territoire en 2021

- 327 430 heures d'insertion liées aux clauses sociales ont été réalisées en 2021 soit + 11,81 % par rapport à 2020
- 556 salariés en insertion ont bénéficié des clauses d'insertion
- 837 contrats ont été signés au cours de cette année

Dans le cadre du chantier Cogedim sur Coeur de Ville à Issy-les-Moulineaux, 53 500 heures d'insertion ont été effectuées, soit un peu plus de 16 % (16,40 %) des heures totales de 2021 et 25 % des heures réalisées dans le seul domaine de la construction.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE GPSO 2020 – 2025

Le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en 2021 illustre l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié pour tous. Le Plan Climat a été conçu en associant les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...), et prévoit également leur implication dans la mise en œuvre de ses différentes actions.

Un plan d'actions pour réduire localement les émissions de gaz à effet de serre

Les villes et GPSO ont défini un plan d'actions ambitieux pour atteindre les objectifs fixés au niveau national d'ici 2030 : réduction de 40 % des gaz à

effet de serre par rapport à 1990, et de 20 % des consommations énergétiques par rapport à 2012.

34

Le plan d'actions du PCAET – Réalisations 2021

AXE 1 - CONTRIBUER LOCALEMENT À LA DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- Préfiguration d'un Schéma Directeur de l'Énergie afin de planifier et d'engager la transition énergétique dès 2023.
- Renforcement de l'accompagnement sur la maîtrise de l'énergie : déploiement du dispositif Facilaréno pour former les artisans du bâtiment, renforcement des équipes de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.
- Financement et accompagnement des projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles à travers l'Opération Habitat Qualité.

AXE 2 - UN TERRITOIRE RÉSILIENT QUI VEILLE À LA QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE

- Lancement d'une démarche de Référentiel d'Aménagement Durable afin d'intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement.
- Valorisation de la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics, notamment à travers le déploiement de l'agriculture urbaine.

- Réduction de la vulnérabilité des acteurs du territoire face au changement climatique : sensibilisation, réalisation de cartographie des îlots de fraîcheur.

AXE 3 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- Encouragement des nouvelles mobilités : élaboration du Plan Vélo pour la période 2022-2025.
- Développement des mobilités décarbonées, notamment à travers le déploiement de véhicules électriques partagés et d'un réseau de bornes de recharge.
- Extension de la Zone à Faibles Émissions aux Crit'Air 4 et 5 afin d'améliorer la qualité de l'air.

AXE 4 - CONSOMMER MIEUX, JETER MOINS

- Réduction de la production de déchets, notamment à travers la promotion du compostage et la distribution de composteurs.
- Études pour mieux valoriser les déchets, notamment à travers le tri à la source des biodéchets dont le déploiement est prévu à partir de 2022.

- Réalisation du diagnostic préalable au Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont la mise en œuvre sera effective à partir de 2022.

AXE 5 - MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE « À ÉNERGIE POSITIVE »

- Animations à la Maison de la Nature et de l'Arbre pour inciter aux comportements écocitoyens.
- Valorisation et soutien aux initiatives citoyennes durables, notamment en matière de tri et de réduction des déchets (appel à projet conjoint avec le Syctom).

AXE 6 - GPSO, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- Poursuite et amplification de la démarche de marchés publics écoresponsables.
- Renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité : consolidation des données de consommation énergétique des bâtiments de GPSO ; rénovation de l'éclairage public.
- Pilotage budgétaire du développement durable : identification des dépenses liées au PCAET pour un meilleur suivi ; mise en place d'un budget carbone pour mesurer l'impact des actions du PCAET.

GPSO labellisé « Territoire Engagé Transition Écologique »

GPSO s'est engagé dans une démarche de labellisation de son Plan Climat par l'Ademe (Agence de la transition écologique). La démarche de « Territoire Engagé Transition Écologique » évalue la politique environnementale des collectivités et leur capacité

à mettre en œuvre leurs actions dans les 4 ans. Fin 2021, GPSO a obtenu sa première labellisation avec 2 étoiles, et reste pleinement mobilisé pour poursuivre sa progression dans ce label. ●

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

GPSO et les villes sont engagés depuis plusieurs années dans des programmes de préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Le dispositif **Jardiner Ma Ville** fait ainsi partie des différentes actions mises en œuvre par GPSO pour préserver la biodiversité. Créé en 2016, il permet aux habitants du territoire d'entretenir une parcelle de l'espace public et d'y planter des végétaux d'ornement ou comestibles et ainsi de favoriser la biodiversité, notamment dans les secteurs urbains denses. En 2021, GPSO a simplifié le fonctionnement afin de rendre les candidatures plus faciles et accessibles. Quatre nouveaux sites ont ainsi été investis par les citoyens en 2021 pour un total de 19 sites depuis la création du dispositif. Deux nouveaux dispositifs ont également été mis en place avec les agents en charge de l'entretien

de l'espace public. Un programme ambitieux de **formation sur la gestion écologique**, dans le cadre de la labellisation Ecojardin, leur a ainsi été proposé. De plus, les agents ont été initiés à deux programmes de **sciences participatives** proposés par le Muséum National d'Histoire Naturelle et ses partenaires afin de suivre l'évolution de la biodiversité dans les espaces naturels (Florilège pour la flore et Propage pour les papillons).

Enfin, GPSO a poursuivi l'accompagnement de projets d'installation de **jardins partagés** et de « **Coin Nature** » dans les structures scolaires et périscolaires. ●

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

- 38 Accessibilité
- 40 Voirie
- 42 Éclairage public
- 43 Assainissement
- 45 Déchets et propreté
- 49 Administration écoresponsable
- 52 Espaces verts, végétalisés et patrimoine arboré



SERVICES DE PROXIMITÉ

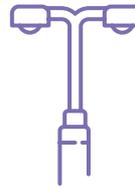
Les compétences de Grand Paris Seine Ouest sont directement liées à la vie quotidienne des riverains: accessibilité et aménagement de l'espace public, gestion et collecte des déchets, entretien de la voirie, réhabilitation des réseaux d'assainissement...

Déchets et propreté



339 tonnes de déchets alimentaires collectés (expérimentation du tri des déchets alimentaires)

Éclairage public

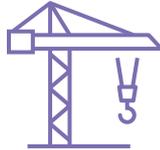


203 points lumineux rénovés pour un montant de 1453 000 €

184 points lumineux dans le cadre du PPI de Boulogne-Billancourt et Sèvres (52 millions d'investissement entre 2008 et 2021)

Bâtiments publics

6420000 € travaux réalisés



Accessibilité



142,39 km de circulation piétonne accessibles aux personnes à mobilité réduite, y compris partiellement

En bref

Assainissement

9 M€ dans le cadre du PPI (7 M€ travaux concessifs et 2 M€ travaux GPSO)



Stationnement

735 places PMR accessibles sur le territoire



Voirie



45 opérations de voirie réalisées pour un montant de 15 M€

Espaces verts et patrimoine arboré



136 parcs, jardins et squares, dont 4 parcs en site classé

23600 arbres

ACCESSIBILITÉ

Bilan 2021 du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

La loi relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser et de mettre en œuvre un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sous la forme d'un schéma directeur.

Les compétences portant sur la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt territorial ainsi que sur la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt territorial sont exercées par GPSO.

La **Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées** de l'Établissement public territorial (EPT) a été créée le 5 janvier 2016. Cette commission a pour rôle :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments de l'EPT (appartenant en propre à l'établissement ou remis en gestion à celui-ci), de la voirie d'intérêt territorial, des espaces publics et des transports.
- D'établir un rapport annuel contenant des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, qui devra être présenté au Conseil de territoire puis transmis au préfet, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes en situation de handicap, au Comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

L'élaboration du PAVE, validé au bureau communal du mois d'avril 2010, a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les élus des communes membres, les associations de personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, les services de la voirie du département des Hauts-de-Seine et les services des transports urbains intervenant sur le territoire.

La mise en œuvre de ce dispositif permet de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite des circulations piétonnes, des arrêts de bus et des aires de stationnement du territoire, ainsi que l'équipement de carrefours à feux de modules sonores. Ce plan met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public, sur un périmètre défini.

Au 31 décembre 2021, le territoire compte :

- **142,39** kilomètres de circulation piétonne accessibles y compris partiellement sur le territoire
- **735** places de stationnement PMR accessibles sur le territoire, facilitant l'accès aux services de proximité aux usagers titulaires d'une carte spécifique
- **256** (sur 267) carrefours à feux et traversées piétonnes équipés d'une assistance sonore pour les personnes malvoyantes
- **533** (sur 633) arrêts de bus mis aux normes personnes à mobilité réduite (PMR). Taux d'équipement des arrêts de bus : 83,3 %.





BOULOGNE-
BILLANCOURT



DIRECTION TERRITORIALE NORD

- Dans le cadre de l'opération de requalification en faveur du passage de la ligne de bus n° 42: création d'une place PMR rue Victor-Griffuelhes (devant la fondation Darty) et aménagement de la place du Marché rendue 100 % accessible aux PMR.
- L'ensemble des espaces traités dans le cadre des travaux de rénovation dont créations et/ou mises aux normes des places PMR et arrêts de bus situés dans le périmètre d'intervention.

EN 2021, PLUSIEURS OPÉRATIONS
DE MISE EN ACCESSIBILITÉ
DE LA VOIRIE ONT ÉTÉ RÉALISÉES
SUR LE TERRITOIRE, DONT :



CHAVILLE,
MARNES-LA-
COQUETTE,
MEUDON,
SÈVRES ET
VILLE-D'AVRAY



DIRECTION TERRITORIALE OUEST

- **Installation de mains courantes**
Sèvres:
 - Rue Brancas
 - Impasse de la Croix-BossetChaville:
 - Rue Ernest-Renan
 - Escaliers des Châtre-Sacs
- **Installation de goulottes dans les escaliers pour aider et sécuriser les riverains à vélo ou avec des bagages.**
Chaville:
 - Place des Écoles,
 - Rue Alfred-Fournier
 - Rue de la Fontaine Henri IV
 - Passerelle aux ChiensSèvres:
 - Rue Anne-Amieux
 - Avenue du Beau-Site
 - Rue Emmanuel-Giraud
 - Rue Fréville Le Vingt
 - Passerelle Île Seguin
 - Escalier Saint-Louis
 - Sente de la Grande-Haie
 - Rue Théodore Deck
 - Square Georges-Bonnefous

Ces dernières installations répondent à une forte demande de l'ensemble des villes du territoire et d'autres équipements seront bien évidemment déployés selon les besoins.

- **Création d'arrêt de bus aux normes PMR sur la nouvelle ligne du TIM à Meudon**

39



ISSY-LES-
MOULINEAUX
VANVES



DIRECTION TERRITORIALE EST

- **Création d'une nouvelle place PMR, rue du docteur François-Arnaud à Vanves, 3 dossiers de dérogations instruits**
- **Création de 5 places PMR Bd Rodin, Av du général Éboué, rue de l'égalité, rue du Général-de-Gaulle et Bd Gallieni.**
- **Aménagement d'un nouvel arrêt de bus rue du Fort, et mise aux normes d'une place PMR rue Henri-Tariel à Issy-les-Moulineaux**

VOIRIE

Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

Grand Paris Seine Ouest a en charge l'aménagement du territoire afin d'offrir aux usagers un cadre de vie convivial et adapté à leurs besoins.

En 2021, les services techniques ont mené des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable et des actions entreprises en ce sens par le territoire à différentes échelles.

Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les différents modes de déplacement sont analysés afin de définir un équilibre pour que chacun trouve sa place en donnant autant que possible la priorité à l'usager dit le plus vulnérable et aux modes de déplacement respectueux de l'environnement tels que la marche, le vélo ou les transports en commun. Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes...

40



Boulogne-Billancourt

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 4 973 181 € TTC

- Requalification de la rue Émile-Duclaux: 484 181 € TTC
- Requalification de la rue des Quatre Cheminées, de la place du Marché et de la rue Victor-Griffuelhes dans le cadre du prolongement de la ligne de bus 42: 2 023 000 € TTC
- Rénovation de la rue Thiers entre la rue Marcel-Dassault et la rue du Dôme: 360 000 € TTC
- Rénovation de la rue de Paris entre l'avenue Victor-Hugo et la rue de la Tourelle: 654 000 € TTC
- Rénovation de la rue de Billancourt entre la rue de la Pyramide et la rue Carnot: 165 000 € TTC
- Rénovation de la rue du Point-du-Jour entre la rue Thiers et la rue Danjou: 562 000 € TTC
- Rénovation de la rue Darcel de la rue Salomon-Reinach à la rue Denfert-Rochereau: 475 000 € TTC
- Extension des doubles sens cyclables à toutes les voies éligibles: 250 € TTC.

OPÉRATIONS DE VOIRIE POUR UN MONTANT DE 865 000 € TTC



2

Chaville

- Rénovation de l'avenue Sainte Marie
- Rénovation de la rue Alexis Maneyrol



OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 2 200 000 € TTC



7

Issy-les-Moulineaux

- Rénovation de la voirie rue du Chevalier de la Barre
- Rénovation de la voirie rue Jean-Baptiste Potin
- Rénovation des abords du Palais Municipal des Sports avenue Jean-Bouin
- Rénovation de la rue Séverine
- Rénovation de la rue Tariel
- Rénovation de l'allée Sainte-Lucie
- Rénovation de la rue Foucher-Lepelletier

EN 2021, 47 OPÉRATIONS DE VOIRIE ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE



1

Marnes-la-Coquette

OPÉRATION DE VOIRIE POUR UN MONTANT DE 91 000 € TTC

- Rénovation de l'avenue du Bois



10

Sèvres

10 OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 1 800 000 € TTC

- Requalification de l'avenue du Beau-Site (entre la Grande Rue et l'escalier du Beau-Site)
- Requalification de la rue de Champfleury et de la rue des Hauts-Tillets
- Rénovation de la rue Pelloutier
- Requalification de la rue des Binelles (entre la rue des Bruyères et la rue Jules-Hetzel)
- Requalification de la rue Emmanuel-Giraud
- Rénovation de la rue du Bel-Air (mitoyenne avec Ville-d'Avray)
- Requalification de la rue de la Croix-Bosset (entre la rue de Rueil et la rue de Ville-d'Avray)
- Réfection de trottoirs, rue des Combattants d'Afrique-du-Nord
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Brancas
- Réaménagement d'un trottoir, rue de la Garenne (entre la rue des Hauts-Tillets et la rue Renan)



3

Vanves

OPÉRATION POUR UN MONTANT DE 970 000 € TTC

- Rénovation de la voirie rue Jean-Baptiste Potin
- Rénovation de la voirie et de l'éclairage public rue Sadi-Carnot entre Danton et Jaurès
- Rénovation de la rue Hoche



3

Ville-d'Avray

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 438 000 € TTC

- Rénovation de la rue du Bel Air (mitoyenne avec Sèvres)
- Rénovation de la rue Corot (entre la rue Jouet-Lucot et la rue de Saint-Cloud)
- Rénovation du Chemin Desvaillières (entre le chemin des Closeaux et la rue de Sèvres)



12

Meudon

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 3 700 000 € TTC

- Rénovation de l'avenue Médéric
- Rénovation de la rue de Bourgogne (entre l'avenue Le Corbeiller et la rue de Paris)
- Rénovation de la rue de la Belgique
- Rénovation de l'avenue Jean-Jaurès
- Requalification de l'avenue Le Corbeiller (entre la rue du Ponceau et la rue de la République)
- Requalification de l'avenue du Bois (entre la rue d'Arthelon et la rue Rushmoor)
- Requalification de l'avenue Jacqueminot
- Requalification de la rue de la Petite-Fontaine
- Rénovation de l'avenue du maréchal Leclerc (entre la rue des Acacias et la rue de la Roseraie)
- Requalification de la rue Lavoisier
- Rénovation de la rue d'Alembert
- Rénovation du chemin de Saint-Cloud (voie partagée piétons/vélos)

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Généralisation des LEDs et optimisation de la gestion du service

Afin de diminuer la consommation d'énergie sur l'intercommunalité et de réduire la pollution lumineuse, GPSO met en œuvre un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone, la pollution lumineuse ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance. En vue de limiter les déplacements des techniciens, un dispositif de télégestion est progressivement mis en place.

Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) d'un montant global de **108 M€** a permis d'engager depuis 2008 et jusqu'en 2021 au lieu de 2028, une opération d'investissement sans précédent de **52 M€**.

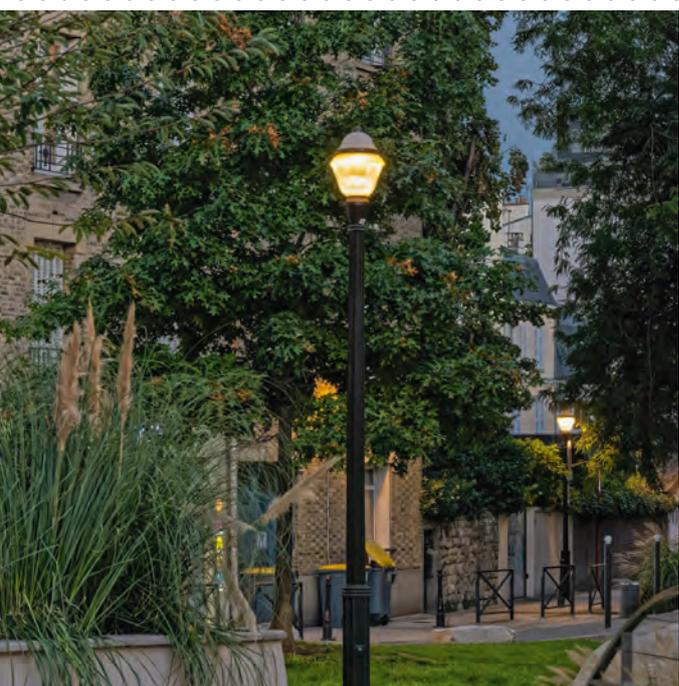
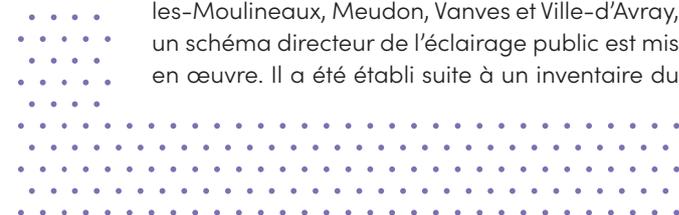
Depuis 2010, sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray, un schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre. Il a été établi suite à un inventaire du

patrimoine actuel. Il fixe, pour ces cinq villes, les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

Les travaux de modernisation de l'éclairage public ont pour objectifs d'améliorer l'éclairage de la voirie, de diminuer la consommation d'énergie de l'ordre de 30 à 35 % et de réduire l'émission de gaz à effet de serre, tout en sécurisant les déplacements des piétons.

En 2021, **387 points lumineux** ont été rénovés. GPSO poursuit ainsi l'équipement en LED de son patrimoine. En plus de permettre d'importantes économies financières en matière de maintenance et d'énergie, le passage à cette technologie présente un fort intérêt environnemental en permettant de diminuer de 16 % l'objectif de consommation énergétique, en passant de 96,5 à 81 Gigawattheure et ainsi limiter la pollution lumineuse nocturne.

42



BILAN DES CHANTIERS 2021

- **Boulogne-Billancourt: 91 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: Travaux dans le cadre du PPP
- **Chaville: 22 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: 220 000 €
- **Issy-les-Moulineaux: 63 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: 533 000 €
- **Marnes-la-Coquette: 13 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: 100 000 €
- **Meudon: 64 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: 350 000 €
- **Sèvres: 93 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: Travaux dans le cadre du PPP
- **Vanves: 19 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: 120 000 €
- **Ville-d'Avray: 22 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: 130 000 €

ASSAINISSEMENT

Travaux d'assainissement

GPSO dispose de schémas directeurs d'assainissement pour mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement visant à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, et pour restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.



L'année 2021 a permis de consolider et de réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA) sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO effectué en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux. Les travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « Chantiers faibles nuisances », et en choisissant les techniques et les matériaux les moins impactant possibles pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2021 sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (travaux concussifs).

EN 2021, 10 OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE :

BOULOGNE-BILLANCOURT (travaux concussifs) :

2 opérations pour un montant de 1168 597 € TTC
Réhabilitation en chemisage (depuis l'intérieur) :

- **Rue des Abondances** (section prise entre les rues Anna-Jacquie et de l'Abreuvoir) : 308 ml de collecteur visitable + 19 branchements pour un montant de 1057 454 € TTC ;
- **Rue de Koufra** : 150 ml de collecteur non visitable + 6 branchements pour un montant de 111 143 € TTC.

ISSY-LES-MOULINEAUX (travaux concussifs) :

4 opérations pour un montant de 4 865 125 € TTC
Réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur) :

- **Rue Pierre-Poli** : 1556 ml de collecteur non visitable + 199 branchements pour un montant de 3 749 951 € TTC ;
- **Allée de Billancourt** : 253 ml de collecteur non visitable + 19 branchements pour un montant de 695 264 € TTC ;
- **Promenade Robinson** : 319 ml de collecteur non visitable + 9 branchements pour un montant de 419 910 € TTC.

Création de regards :

- **Rue d'Erevan** : 2 regards pour un montant de 26 000 € TTC.

SÈVRES (travaux concussifs) :

1 opération pour un montant de 221 710 € TTC
Réhabilitation en chemisage (depuis l'intérieur) :

- **Rue Riocreux** : 88 ml de collecteur non visitable + 11 branchements.

VANVES :

2 opérations pour un montant de 32 500 € TTC

- **Rue Marcel-Yol** : Réhabilitation d'ouvrages de collecte d'eaux pluviales pour un montant de 16 500 € TTC ;
- **Rue Coche** (travaux concussifs) : création d'un regard pour un montant de 16 000 € TTC.

VILLE-D'AVRAY :

1 opération pour un montant de 2 336 200 € TTC
Réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur) :

- **Rue de Saint-Cloud** : 478 ml de collecteur visitable et non visitable + 63 branchements.

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales

Dans le cadre du protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne en vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne et signé en 2020, GPSO s'est engagé à mener des actions contribuant à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires et à désimperméabiliser les espaces publics.

EN 2021, 33 OPÉRATIONS

DE DÉSIMPERMÉABILISATION

ET VÉGÉTALISATION ONT ÉTÉ RÉALISÉES

SUR L'ESPACE PUBLIC DU TERRITOIRE

 2921 M² DE SURFACE
DÉSIMPERMÉABILISÉE
ET VÉGÉTALISÉE

- **Boulogne-Billancourt: 5 opérations, 756 m²**
- **Chaville: 1 opération, 20 m²**
- **Issy-les-Moulineaux: 16 opérations, 1272 m²**
- **Marnes-la-Coquette: 1 opération, 18 m²**
- **Meudon: 5 opérations, 593 m²**
- **Sèvres: 3 opérations, 54 m²**
- **Ville-d'Avray: 2 opérations, 208 m²**

Schéma directeur d'assainissement et Zonage pluvial

Conformément à la réglementation en vigueur, appuyée par les nouvelles conditions d'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, GPSO a lancé son schéma directeur d'assainissement et son zonage pluvial en 2021. L'étude devrait se poursuivre sur 2022.

Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement.
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance du réseau et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- **Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées »** : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans le plan local d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif

est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

- **Le zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident **qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration**. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports. Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées au PLUi.

DÉCHET ET PROPRETÉ

Tri des déchets alimentaires : l'expérimentation se poursuit sur le territoire

Depuis plus de 3 ans, GPSO, associé au Syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers (Syctom), expérimente un nouveau dispositif de tri et de collecte des déchets alimentaires sur 2 villes, Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray, une dizaine d'écoles et 3 marchés alimentaires.

De nombreux bacs ont été distribués aux habitants et aux commerçants. Au sein des 14 établissements scolaires « gros

producteurs » du territoire (produisant plus de 10 tonnes de déchets alimentaires par an) des tables de tri ont été installées dans les écoles élémentaires ainsi que des poubelles de table dans les écoles maternelles.

En 2021, **339 tonnes** de déchets alimentaires ont été collectées, réparties comme suit :

Trois expérimentations sur le territoire de GPSO

À Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray

51 tonnes collectées à Marnes-la-Coquette

180 tonnes collectées à Ville-d'Avray

39 tonnes ont été collectées dans les écoles

Les **marchés alimentaires** : Escudier à Boulogne-Billancourt, Corentin-Celton à Issy-les-Moulineaux et Saint-Romain à Sèvres.

69 tonnes ont été collectées

(Chiffres clés 2021, source Open Data GPSO)

Simplifiez-vous le tri, simplifiez-vous la vie !

Jusqu'alors, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Par défaut, les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin d'élaborer des méthodes de recyclage adaptées à ces déchets.

Cette vaste simplification a généré plus de recyclage, ce qui implique une moindre utilisation de ressources naturelles. Pour faire face à l'augmentation et au traitement des déchets triés, les centres du Sycotm ont été équipés en conséquence. Une fois triés, les matériaux sont compactés sous forme de balles puis transportés vers des usines de recyclage en France ou dans des pays de l'Union européenne proches où ils sont transformés en granulés, bobines ou plaques et

utilisés pour fabriquer de nouveaux objets : des pots de yaourt sont transformés en cintres, des bidons de lessive deviennent des bancs publics...

Ainsi, les habitants de GPSO peuvent, depuis le 1^{er} octobre 2019, déposer dans le bac jaune tous les emballages sans distinction : en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et, **fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.** Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, sachets de bonbons...

Les tonnages de collecte sélective ont augmenté de 8 % entre 2019 et 2020 et de 2 % entre 2020 et 2021. Cet effort collectif a ainsi fait diminuer le coût de traitement des déchets incinérés.

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

Butte contre les incivilités

Verbalisation des citoyens : 22 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des salissures qu'ils provoquent, seront désormais à la charge des personnes qui en sont responsables. Le service payant sera activé dès lors que le responsable sera identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, devra s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO. **Le montant est fixé à 200 € par intervention.** Il sera majoré en cas d'intervention de plus d'une heure (200 € par heure supplémentaire) et de présence de déchets toxiques (x 2) ou de gravats (x 1,5).

En 2021, 178 personnes ont été verbalisées par les agents de GPSO.



Bilan 2021 de la collecte des sapins

Afin de faciliter la vie des habitants et de lutter contre les dépôts sauvages, GPSO organise chaque année une collecte éphémère des sapins naturels (non synthétiques, non floqués et débarrassés de toute décoration). Du 27 décembre 2021 au 24 janvier 2022, les habitants ont pu déposer leur sapin afin de leur donner une seconde vie, dans des enclos prévus à cet effet, répartis sur le territoire. Ainsi, ils ont pu être compostés ou transformés en bois de chauffage. En 2021/2022, 28151 sapins ont été collectés, soit 149 tonnes.



Les collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques en 2021

Depuis 2015, GPSO, en partenariat avec ecosystem et le Syctom, propose aux habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon des points de collecte pour déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche.

Que ce soit du gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver...), du petit (téléphone, sèche-cheveux...), des écrans et téléviseurs ou encore du matériel informatique (carte électronique, disques durs, câbles...) tous sont collectés afin de leur offrir une seconde vie.

Les appareils sont triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires, ou, à défaut, recyclés par ecosystem, dans le strict respect des normes environnementales.

EN 2021, LE DISPOSITIF

A ENCORE CONNU

UN GRAND SUCCÈS

En 2021

43 collectes ont été organisées, dont

- 14 à Boulogne-Billancourt,
- 14 à Issy-les-Moulineaux, 7 à Meudon,
- 2 à Chaville, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray

46 tonnes de déchets ont été déposées dans les sept villes par 5 046 participants

LA COLLECTE PNEUMATIQUE MOBILE

Afin de répondre à des objectifs de développement durable et de limiter les nuisances liées au passage des camions poubelles dans l'enceinte du Fort d'Issy-les-Moulineaux, GPSO a recours à un procédé de collecte moderne des ordures ménagères: le système mobile de collecte pneumatique des déchets qui permet un stockage intermédiaire avant le transport

des sacs de déchets par un réseau de canalisations vers un point d'aspiration. Puis, un camion spécifique aspire séparément les ordures ménagères et la collecte sélective (emballages et papiers) avant de les acheminer à l'usine de traitement. Au total, ce sont 1600 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique. Le dispositif de collecte pneumatique mobile a également été mis en place sur l'opération immobilière NIWA à Vanves qui concerne 162 logements.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE EN BORDS DE SEINE

La ZAC des Bords de Seine a, quant à elle, été dotée d'un procédé d'aspiration pneumatique des déchets, en raccordant les immeubles directement à l'unité de traitement Isséane. Les multiples nuisances et désagréments du ramassage traditionnel des ordures sont remplacés, sur ce territoire à Haute Qualité Environnementale, par un dispositif propre et discret d'évacuation des déchets ménagers et assimilés. Ce réseau a été étendu au niveau de la ZAC du Pont d'Issy. Les premières livraisons ont eu lieu en 2020 et se sont poursuivies en 2021. La collecte du bâtiment Orange a ainsi commencé début novembre 2021. La collecte pneumatique fonctionne pour l'usager de manière automatique, 24 h/24.

Les déchets sont évacués par des conduites souterraines. Seules les bornes sont visibles en surface, l'une dédiée aux ordures ménagères, l'autre aux emballages et papiers.

Le verre, les encombrants et les déchets ménagers spéciaux conservent leur mode de ramassage en vigueur (verre en apport volontaire, locaux dédiés pour les encombrants, déchets ménagers spéciaux en apport volontaire). Au total, ce sont 1000 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique. Enfin, des enclos sont mis à disposition pour évacuer les cartons volumineux. Ceux-ci doivent être pliés ou découpés avant d'être introduits dans les fentes prévues à cet effet.



La propreté de l'espace public

48

Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Pour offrir aux usagers un cadre de vie de qualité, GPSO déploie au quotidien d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté des espaces publics. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

SENSIBILISATION DES USAGERS

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO communique régulièrement sur les bons gestes à adopter.

- Les dépôts sauvages.** Ils coûtent chaque année 4 M€ à GPSO, soit environ 30 € par foyer fiscal. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. Ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité : gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.
- Les mégots.** Ils sont encore trop nombreux dans les rues du territoire et mettent un à deux ans pour disparaître entièrement. Un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau. En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public de Grand Paris Seine Ouest, ils représentent également une pollution écologique : nicotine, cadmium, plomb et autre arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrent dans l'eau et l'environnement. Le bon geste : mettre son mégot dans un cendrier ou adopter un cendrier de poche ; l'éteindre puis le jeter dans une poubelle.
- Les déjections canines.** Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux. Outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes. Selon les villes, les usagers ont ainsi à leur disposition plus de 30 canisettes, canisites ou sanichiens ; des espaces d'environ 6 m² (selon la configuration des lieux) aménagés près de « points noirs » au sein d'espaces verts de proximité ; plus de 200 crottinettes et des distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines. Des sacs de déjections canines, en vente dans les grandes surfaces, sont également distribués gratuitement par GPSO dans les mairies, centres administratifs et chez certaines cliniques vétérinaires du territoire.

ADMINISTRATION ÉCORESPONSABLE

Le parc automobile de GPSO

En 2021, GPSO a renouvelé le marché de location de son parc automobile, et compte tenu de la crise sanitaire et de la pénurie de matériaux, s'est orienté vers un marché de véhicules d'occasion. Cela a permis de disposer immédiatement des véhicules et donc d'assurer la continuité de service auprès de nos concitoyens.

Le marché a été conclu pour une période de 3 ans, de 2022 à 2025, et permettra d'anticiper la fin des véhicules diesel prévue en 2024.

GPSO avait également anticipé la directive européenne du 1^{er} juillet 2022 qui a rendu obligatoire

l'équipement des poids lourds neufs avec un dispositif de détection latérale pour la protection des usagers vulnérables (piétons, vélos...). Ainsi, tous les véhicules de location GPSO concernés, types bennes à ordures ménagères, balayeuses de rues, camions, sont équipés d'une caméra 360° afin d'éviter tout accident.

Enfin, pour répondre à un des objectifs du PCAET en matière de mobilité douce, GPSO a prévu d'investir dans l'achat de 15 vélos dont 10 électriques. Répartis sur tout le territoire, ils seront à la disposition du personnel.

Gestion des bâtiments

Le service Gestion des Bâtiments œuvre pour assurer des campagnes de rénovation et de maintenance des équipements culturels et sportifs de GPSO. En 2021, plus de 6 M€ de travaux ont été réalisés :

Conservatoire de Chaville – salle Tchaïkovski

Montant des travaux: 180 000 € TTC

- Remplacement du parquet de danse
- Rénovation de l'éclairage avec des spots LEDs
- Réfection des peintures des murs
- Création d'un vestiaire et de sanitaires PMR



Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux

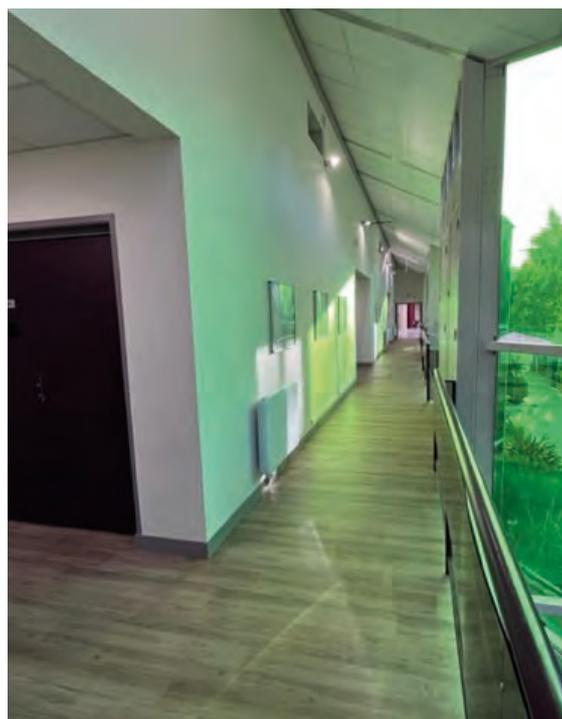
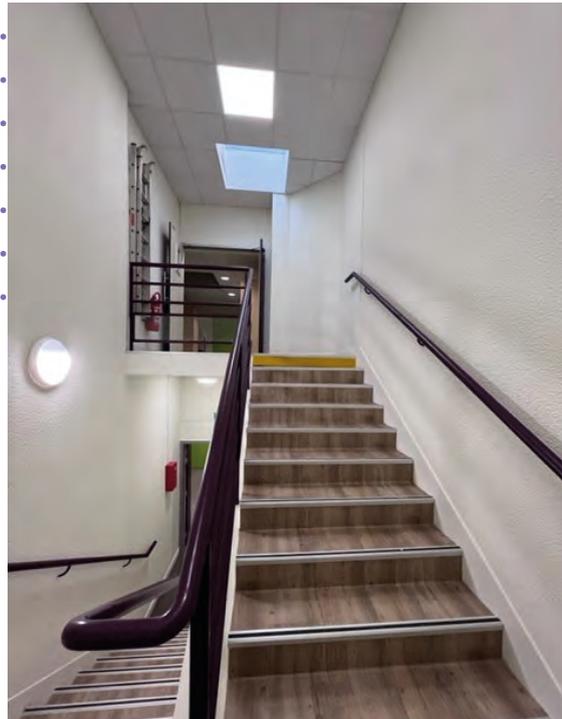
Montant des travaux: 125 000 € TTC

- Rénovation des convecteurs électriques pour garantir une meilleure gestion des températures des salles de cours (coût: 40 000 € TTC)
- Rénovation des sols et murs de 8 salles de cours, des locaux administratifs et de direction, d'une cage d'escalier et des deux couloirs (coût: 65 000 € TTC)
- Pose de stores à commande électrique dans les 2 salles de danse (coût: 20 000 €)

Conservatoire de Ville-d'Avray

Montant des travaux: 65 000 € TTC

- Études préalables aux travaux de construction et de rénovation du Conservatoire: diagnostic géotechnique, diagnostic amiante-plomb-termites, diagnostic de pollution des sols



Conservatoire de Boulogne-Billancourt**Montant des travaux: 550 000 € TTC, dont:**

- Rénovation du parquet de la salle de danse située rue de Clamart (coût: 40 000 € TTC)
- Rénovation des sols et murs des couloirs R+1 et R+2, de la salle polyvalente et de la régie de la salle Art lyrique (coût: 66 000 € TTC)
- Remplacement de 3 armoires de commande d'extracteur de 3 salles et mezzanine, mise en conformité des appareils à pression des groupes froid (coût: 70 000 € TTC)
- Création d'une ventilation à double flux de la salle « Ex-Ludothèque » et des circulations de la mezzanine en prévision des créations des studios de répétition (coût: 130 000 € TTC)
- Travaux de désamiantage de la mezzanine et de la régie de la salle d'Art lyrique (coût: 60 000 € TTC)

**Complexe Marcel Bec****Montant des travaux: 4 180 000 € TTC**

- Rénovation des toitures et couvertures des salles Guimier, Barran et Prévost, remplacement des verrières et exutoires de désenfumage, remplacement du système de sécurité incendie (coût: 4 100 000 € TTC)
- Création de locaux de stockage salle Barran (coût: 40 000 € TTC)
- Travaux de rénovation de clôture des courts de tennis et du complexe, création d'un portail piéton avec visiophone (coût: 40 000 € TTC)

Parking Rives de Seine**Boulogne Billancourt****Montant des travaux: 1 300 000 € TTC**

- Réfection du radier du niveau R-5 suite à des infiltrations d'eaux souterraines dans le cadre d'une garantie dommage-ouvrage

Centre Technique Espaces Verts**135 avenue de Verdun Issy-les-Moulineaux****Montant des travaux: 20 000 € TTC**

- Rénovation de la salle de repos et de restauration.



ESPACES VERTS, VÉGÉTALISÉS ET PATRIMOINE ARBORÉ

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, la manière de gérer les espaces verts s'est orientée vers des pratiques plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité.

La préservation de la faune et de la flore, la création d'îlots de fraîcheur, l'optimisation des ressources en eau et la réduction des consommations énergétiques sont donc au cœur des préoccupations.

Espaces verts et végétalisation

SCHÉMA DIRECTEUR DES PARCS ET JARDINS

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, un patrimoine riche et diversifié. Ce sont ainsi 136 parcs, jardins et squares avec 91 aires de jeux, qui sont gérés par l'EPT en 2021.

Le schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage de ces espaces.

52

EN 2021, DES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS

DANS 12 PARCS ET JARDINS DU TERRITOIRE

- **Boulogne-Billancourt**
 - Jardin Gallieni
 - Square Maître Jacques Jardin Guilbaud
 - Square des Papillons
 - Square Rhin et Danube
- **Issy-les-Moulineaux**
 - Parc Saint Jean-Paul II
 - Square Fragonard
 - Parc de l'Ancienne Boulangerie
 - Parc de Nahariya
- **Vanves**
 - Square Étienne-Jarrousse
 - Parc Pic
- **Ville-d'Avray**
 - Parvis de l'église Saint-Nicolas-Saint-Marc





GESTION RAISONNÉE ET ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

La gestion raisonnée vise à adapter l'entretien des espaces, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques.

Ainsi, des espaces patrimoniaux, comme les abords des bâtiments communaux, sont entretenus régulièrement alors que d'autres sont transformés en espaces semi-naturels par un entretien à un rythme moins important (fauchages annuels, développement autonome du milieu intégrant des espèces végétales locales et soutenant la biodiversité).

Des formations sont organisées en interne afin d'accroître les compétences des agents dans les pratiques de gestion différenciée.

Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Certains sont mis en composte sur site et les feuilles sont déplacées sous les haies. Les déchets verts qui sont évacués, sont envoyés vers des plateformes spécialisées de compostage. Des hôtels à insectes sont également créés.

Enfin, dans un cadre plus large, de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

DIVERSIFICATION ET DENSIFICATION VÉGÉTALE

Un intérêt est apporté au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.

L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et la biodiversité présente. (Comestible, nidification, mellifère...).

18180 plantes annuelles sont cultivées dans nos serres. Les pépinières sélectionnées pour l'achat de plantes sont situées dans la région. Des plantes non locales, provenant de climats plus chauds, sont expérimentées pour tester leurs capacités d'adaptation au changement climatique.

Des massifs durables sont créés en remplaçant et en associant les plantes annuelles par des vivaces et des bulbes, de provenance locale, diminuant le nombre de renouvellement de plantation.

Des gazons fleuris, voire des prairies naturelles, sont installés dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées une à deux fois dans l'année.

LIMITATION DES CONSOMMATIONS D'EAU DANS LES ESPACES VERTS

Dans un souci de préservation de l'eau, l'arrosage des massifs a été diminué et les gazons ne sont pas arrosés pendant l'été. Lorsqu'elle est stockée, l'eau de source naturelle ou de toitures est utilisée pour l'arrosage.

Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts grâce à des plantes couvre-sols et du paillage issu des déchets de taille ou de tonte. Des plantes vivaces, moins gourmandes en eau que les annuelles, sont privilégiées. Une réflexion sur la gestion de l'eau est faite dès la conception des jardins, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site.

Patrimoine arboré

À ce jour, GPSO comptabilise près de 23 600 arbres sur son territoire, dont 485 ont été plantés en 2021, pour créer des espaces arborés et des alignements

d'arbres, densifier les espaces existants ou en remplacement d'arbres ne répondant plus aux conditions de sécurité en milieu urbain.

Tableau du Patrimoine arboré géré par les services de GPSO en 2021

Ville	Arbres gérés en 2021	Arbres plantés en 2021	Arbres supprimés en 2021
Boulogne-Billancourt	9 081	50	34
Chaville	772	0	2
Issy-les-Moulineaux	7 241	400	74
Marnes-la-Coquette	61	0	0
Meudon	535 Sur sites gérés par GPSO	0	0
Sèvres	2 770	13	10
Vanves	2 134	10	15
Ville-d'Avray	1 002	12	18
Total GPSO	23 596	485	153

54

PRINCIPES DE PRÉVENTION ET DE PRÉCAUTION

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution. La vigilance est donc de mise pour l'entretenir. Cette prévention consiste à :

- Mener une réflexion sur les choix des essences à planter.
- Mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, périmètre de sécurité).
- Respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie.
- Surveiller au quotidien l'état phytosanitaire des arbres.

GESTION SÉCURISÉE DU PATRIMOINE ARBORÉ

Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires. Ils permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou leur suppression s'ils ne peuvent vraiment pas être conservés dans de bonnes conditions soit 153 sujets en 2021.

Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent. Dans le cas contraire, les arbres sont replantés ailleurs, si possible dans un périmètre proche.

Plan de gestion des arbres des parcs en Site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière codifiée dans le code de l'Environnement. Chaque intervention nécessite en conséquence une autorisation spéciale délivrée par les services de l'État.

Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a lancé l'élaboration de plans de gestion du patrimoine arboré de 4 sites classés en 2017.

- Le parc Pic à Vanves
- Le parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux (parc relevant de la gestion de la Ville)
- Le parc Brimborion à Sèvres
- Le parc Rothschild à Boulogne-Billancourt

ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Il est primordial de sensibiliser les habitants au fait que, pour assurer leur sécurité et préserver l'environnement, il est parfois nécessaire de supprimer un arbre.

Ces suppressions font l'objet d'un avis d'information préalable, et ce, même si elles font l'objet d'un renouvellement.

Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public

La désimperméabilisation des sols couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de permettre l'infiltration de l'eau sur place, pour lutter contre les inondations et améliorer le cadre de vie dans l'espace public. Les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables (résine, dalles engazonnées...) ou par des surfaces de pleine terre plantées.

La renaturation des sols a pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique. Lorsque la désimperméabilisation n'est pas possible (présence de réseaux

souterrains, composition du sol ou parkings enterrés), des jardinières hors-sol sont alors installées. La désimperméabilisation et la renaturation favorisent la lutte contre les îlots de chaleur grâce aux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO₂.

Enfin, ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques et les déplacements des espèces animales. Durant l'année 2021, 2 921 m² ont été désimperméabilisés à travers 33 opérations sur l'ensemble du territoire.



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

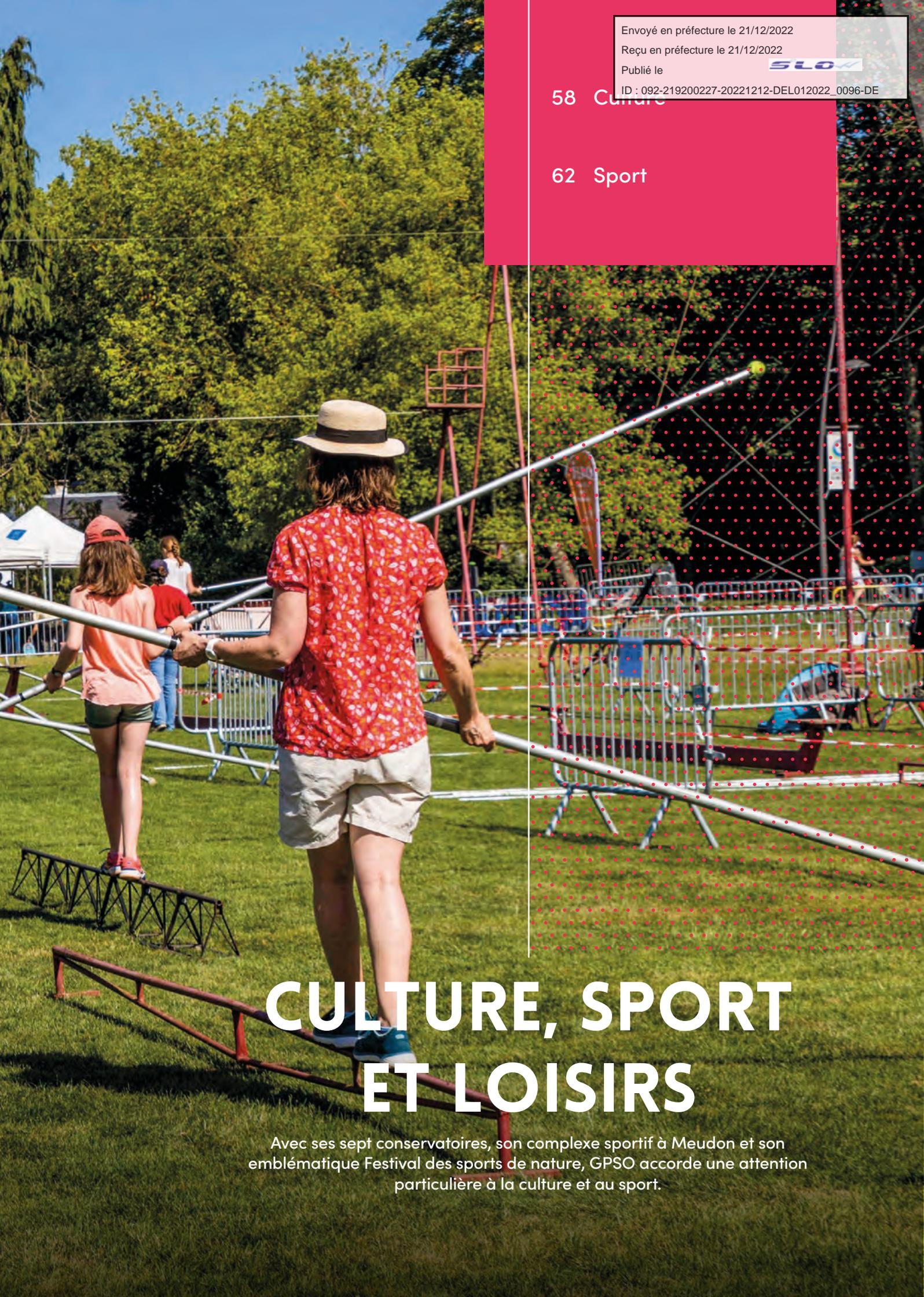
Publié le



ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

58 Culture

62 Sport



CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Avec ses sept conservatoires, son complexe sportif à Meudon et son emblématique Festival des sports de nature, GPSO accorde une attention particulière à la culture et au sport.

Culture



5578

élèves inscrits
dans les 7 conservatoires
de GPSO

Sport



2

nouvelles offres
de loisirs famille

4100

heures
d'enseignements dispensés
chaque semaine



En
bref

73412

utilisateurs
des équipements
extérieurs

57

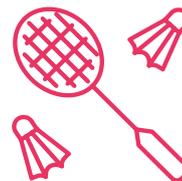


107

manifestations publiques
en présentiel et de nombreux
événements en ligne

70

enfants porteurs de handicap
bénéficiant d'un enseignement
artistique adapté



79056

utilisateurs
des équipements
intérieurs

CULTURE

Grand Paris Seine Ouest contribue particulièrement à la vie culturelle locale avec les nombreuses activités artistiques et pédagogiques des sept conservatoires autour de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Le réseau des conservatoires de GPSO illustre l'intérêt et l'investissement de l'intercommunalité en matière d'art et de culture en permettant le développement de nouvelles initiatives et l'élargissement des enseignements proposés dans ces disciplines.

Bilan 2021 des conservatoires*



5578 élèves inscrits



6030 parcours pédagogiques suivis par les élèves

82 disciplines enseignées



354 professeurs



107 manifestations publiques en présentiel et de nombreux événements en ligne



7468 spectateurs en présentiel et de nombreux spectateurs en ligne



4100 heures d'enseignements dispensés chaque semaine au sein des 7 Conservatoires



Une année encore marquée par la crise sanitaire

Malgré la fermeture des conservatoires à compter du 16 mars 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire, le nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2020-2021 n'a que peu diminué, passant de 5706 élèves physiques en 2019-2020 à 5578 élèves en 2020-2021 soit 128 élèves de moins.

La fermeture partielle des établissements imposée par le décret du 29 octobre 2020 n'a pas particulièrement fragilisé la fréquentation des conservatoires. La réouverture plus large des établissements à la mi-décembre a permis d'accueillir à nouveau en janvier 2021 des publics tels que les adultes amateurs et les élèves danseurs dont les cours avaient été suspendus pendant quelques mois.

En revanche, la saison artistique 2020-2021 des conservatoires a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire. Elle avait dû s'interrompre fin octobre 2020, à la rentrée des vacances de la Toussaint et n'a pu reprendre qu'à compter du 19 mai 2021 avec des contraintes de jauge, peu de temps avant les congés d'été. Malgré cela, une centaine de manifestations ont pu être organisées en présentiel et ont réuni près de 7500 spectateurs. Nous sommes encore bien loin des chiffres d'avant la pandémie avec plus de 50 000 spectateurs comptabilisés en 2018-2019 par exemple. Toutefois, de nombreux concerts ou spectacles ont été enregistrés et diffusés en ligne.

Handicap et pratique artistique : les conservatoires s'impliquent

Les actions en faveur de l'inclusion des jeunes en situation de handicap au sein des conservatoires de GPSO ne cessent d'évoluer depuis plus de 10 ans.

En 2009, le Conservatoire de Chaville a ouvert le pas avec la signature de la Charte Handicap du ministère de la Culture qui a permis de travailler avec l'association MESH (Musique Et Situations de Handicap) pour former des enseignants à l'enseignement artistique auprès de ce public spécifique. Depuis 2011, le Conservatoire de Meudon propose un parcours « Musique et Handicap » avec des interventions en milieu scolaire pour les classes ULIS et UEA ainsi qu'un cursus dédié au sein du conservatoire. En 2014, le Conservatoire de Chaville devient membre du réseau national « Musique et Handicap » et le Conservatoire fusionné de Ville-d'Avray Chaville est repéré par le Conseil départemental pour devenir « tête de réseau » dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques 2018-2021.

C'est un véritable travail en réseau qui permet aujourd'hui de répondre autant que possible à une demande de plus en plus croissante des familles issues des huit villes du territoire et de certaines communes limitrophes.

Pour la saison 2021-2022, ce sont environ 70 enfants porteurs de handicap (trisomie, troubles du langage, troubles du comportement, autisme...) qui bénéficient d'un enseignement artistique adapté au sein des conservatoires de GPSO ou hors les murs (partenariats Éducation nationale, établissements spécialisés...).

Les cours sont pensés avec et pour les enfants et leurs familles, en lien avec les enseignants et l'administration des conservatoires : adaptation de la méthodologie d'apprentissage (jeu, mémorisation...), de la durée de cours ou du matériel (loupe pour faciliter la lecture des partitions...).

Certains élèves participent également à des spectacles. Ces collaborations enrichissent leur socialisation au sein d'un groupe, renforcent leur enthousiasme à pratiquer une activité artistique et sont source de satisfaction autant pour eux-mêmes et leurs familles que pour les équipes des conservatoires.

FORMER ET ACCOMPAGNER DES ENSEIGNANTS ET DES AGENTS ADMINISTRATIFS À L'ACCUEIL DE CE PUBLIC

Savoir accueillir un élève porteur de handicap et lui enseigner une discipline nécessite des connaissances pédagogiques et humaines. Pour cela, chaque conservatoire a un référent « handicap ». Son rôle ? Recevoir les demandes des familles, cibler leurs attentes et les orienter le cas échéant, proposer un aménagement de cursus en lien avec le professeur et la direction de l'établissement, suivre la scolarité de l'élève, être une personne-ressource pour les enseignants.

GPSO accompagne professeurs et personnels administratifs en mettant en place des formations (les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap, l'enseignement musical pour les élèves « Dys », l'inclusion du handicap dans l'enseignement de la danse...).

Cette année, les professeurs des conservatoires de GPSO ont initié des rencontres thématiques avec un intervenant spécialisé. Intitulées « À la rencontre du handicap », les sessions ont pour but d'échanger sur les expériences de chacun, de se familiariser avec des méthodologies adaptées à ces enfants, et d'animer le réseau des conservatoires dans cette démarche d'inclusion et d'accès à la pratique artistique pour tous.





Médiathèque des conservatoires : des lieux riches en ressources

Souvent méconnues du plus grand nombre, les médiathèques des conservatoires sont de véritables lieux de vie culturelle et de ressources autour des esthétiques de la musique, de la danse et du théâtre, ouverts au public. Tour d'horizon.

MÉDIATHÈQUE DU CRR DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Ouverte en 1978 à la création du conservatoire, la médiathèque recense plus de 50 000 documents dans les esthétiques de la musique, de la danse et du théâtre. Elle dispose également d'un fond dédié au jazz. Outre l'activité de prêt, la médiathèque, animée par 3 agents, propose des expositions et des animations tout au long de la saison artistique en lien avec l'actualité, la programmation de l'établissement et les thématiques abordées par les professeurs dans leurs cours. Enfin, la médiathèque accueille également les élèves de l'école PRIZMA qui est installée au sein du Centre Georges Gorse, et les professionnels de la Culture hors conservatoire.

MÉDIATHÈQUE DU CONSERVATOIRE ISSY-VANVES

Construite dans le cadre de l'extension du conservatoire en 2012, la médiathèque du conservatoire Issy-Vanves, site d'Issy-les-Moulineaux, offre au public d'élèves, enseignants des deux sites et abonnés des médiathèques de la Ville d'Issy, l'accès à plus de 20 000 documents et informations sur la musique, la danse, le théâtre et le mime : des partitions, livres, livres-disques, CD, DVD, revues spécialisées, jeux musicaux, sur la musique, le chant et la danse.

Des actions complémentaires ou non à l'enseignement sont aussi proposées : « Heure du Conte » pour les 6-10 ans, « Musique en partage » (heure du conte + atelier découverte instrumental), ateliers créatifs au fil des saisons, biblio-juniors, ateliers d'écriture, actions pédagogiques avec des classes du conservatoire... Pour les usagers qui souhaitent se renseigner sur des formations et métiers en lien avec les domaines musiques/chant et danse, des ressources papiers et/ou numériques sont disponibles, notamment un guide très complet sur les métiers du son réalisé par la mission locale de GPSO.

PROJET D'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CONSERVATOIRE DE MEUDON

Le conservatoire de Meudon dispose d'une bibliothèque dotée d'un fond d'environ 4 500 documents (livres et partitions). L'informatisation de la bibliothèque avec un objectif de « mise en prêt » permettra de valoriser le fonds documentaire du conservatoire et proposera aux usagers des médiathèques municipales une offre complémentaire dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre. **La direction du Conservatoire souhaite travailler en étroite collaboration avec la Ville de Meudon pour envisager d'intégrer l'écosystème existant sur la ville, à l'image des médiathèques des Conservatoires d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt. Dans cette perspective, elle fait appel à la force du réseau des conservatoires de GPSO pour obtenir les conseils nécessaires à la bonne marche de ce projet. ●**

SPORT

Tout au long de l'année, Grand Paris Seine Ouest propose aux habitants du territoire de pratiquer plusieurs disciplines sportives ou d'assister à des rencontres avec les clubs sportifs de haut niveau auxquels l'intercommunalité apporte son soutien.

Le complexe sportif Marcel Bec en 2021



Situé en lisière de la forêt de Meudon, il offre un cadre idéal pour pratiquer tout au long de l'année des activités sportives, de loisirs ou de compétition, individuellement, en famille, en club ou dans le cadre scolaire.



2 surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby



12 vestiaires et 2 vestiaires arbitres

300 places en gradin



1 Skate-park et 1 Pump-track de 1200 m² au total



1 plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, convertible en 2 terrains de football à 11 ou en 1 terrain de rugby



12 courts de tennis, dont 3 couverts (1 salle spécifique et 2 salles omnisports) et 9 courts extérieurs dont 2 en terre battue



1 parcours santé en plein air de 1,2 km avec agrès et ateliers « street workout » dont 3 connectés (coach virtuel)

1 aire de pétanque



1 station-service pour cyclistes (VTT) et 1 piste cyclable



1 Parc-filets de plus de 1700 m² (avec trampolines, toboggans et jeux en bois) et 2 aires de jeux pour enfants



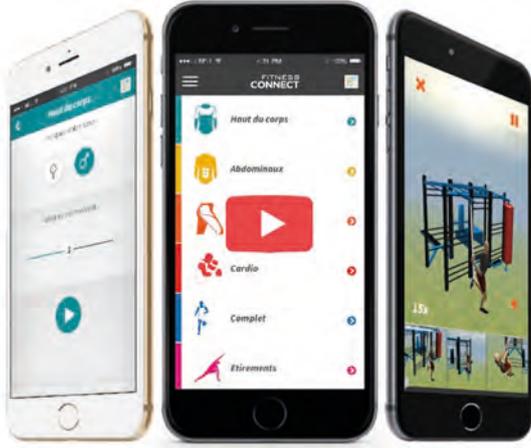
1 gymnase avec 2 salles omnisports et 1 salle spécifique tennis



Des tables de pique-nique, qui contribuent à renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement

2 parkings de 100 places chacun pour voitures et 1 parking de 6 places d'autocars, avec aire de retournement, des bornes de recharge pour véhicule électrique et des places PMR





PARCOURS SANTÉ CONNECTÉ

Les habitants peuvent s'entraîner en plein air sur les appareils de fitness et de musculation installés au complexe sportif Marcel Bec.

Dix agrès les attendent sur un parcours de 1,2 km : filet d'escalade, barres fixes, saute-mouton...

Sur chaque agrès, ils peuvent consulter les conseils d'utilisation et de sécurité indiqués sur les panneaux correspondants. Ils ont également la possibilité de bénéficier d'une technologie dernier cri : trois des agrès sont connectés. Pour cela, il suffit de télécharger gratuitement l'application « Fitness connect » pour profiter d'un coaching personnalisé.

LOCATION DE COURTS DE TENNIS

Les habitants du territoire ont la possibilité de louer à l'heure des courts de tennis (en intérieur et en extérieur) toute l'année de **8 h à 22 h**.

ESPACE DÉDIÉ AUX VÉLOS

Une station de gonflage et de nettoyage, spécialement conçue pour les vélos, est à disposition, gratuitement et en accès libre, pour permettre aux sportifs de prendre soin de leur équipement.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Depuis août 2020 et sur l'année 2021, les toitures du bâtiment des gymnases ont été complètement renouvelées, verrière et baies de désenfumage incluses suite à des fuites dans les salles. Pendant plus d'un an et demi, les diverses entreprises se sont relayées pour installer la nouvelle couverture en zinc des 3 gymnases. Les accès à la toiture ont été également mis en conformité et le paratonnerre a été remplacé à cette occasion. Cette opération lourde est venue compléter le passage à l'éclairage en LED des salles Prévost et Barran effectué ces dernières années.

Le complexe bénéficie depuis mai 2021 d'une couverture de téléphonie mobile en lien avec l'opérateur SFR.

La fréquentation du complexe sportif en 2021



898 participants
aux séances de coaching
de course à pied, lors
des 26 sorties organisées
le dimanche matin



49 cyclistes
ont participé aux
6 sorties gratuites
de VTT-découverte,
d'une vingtaine
de kilomètres



6831
heures de tennis



1196
participants
aux cours et stages
de rollers



73412
utilisateurs
des équipements
extérieurs



79056
utilisateurs des
équipements intérieurs

Ces chiffres ont bien sûr été impactés à la baisse par la crise sanitaire. Le parc filets quant à lui, à permis d'augmenter les chiffres de fréquentation avec 12797 entrées (voir ci-après).



LES ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES

Coaching course à pied

Les habitants désireux de reprendre ou commencer une activité physique ont eu la possibilité de participer aux entraînements sportifs le dimanche matin, de 10 h à 12 h.

Les participants ont bénéficié de coachs professionnels dans un cadre privilégié, au cœur de la forêt de

Meudon. Ces entraîneurs sont mis à disposition par l'association **AVIA Club Issy** dans le cadre d'un marché public.

Roller en famille

Une activité « roller en famille » a été organisée tous les dimanches, de 10 h à 12 h et pendant les vacances scolaires par le club **Dynamic Sèvres**.

Un rendez-vous pour apprendre à se déplacer, se diriger, freiner, sauter et se retourner, pour se balader en toute sécurité. Activité accessible à partir de 6 ans.

Randonnées VTT

En partenariat avec le club **Chaville-Sèvres VTT**, six randonnées ont été organisées dans la forêt de Meudon, au départ du complexe Marcel Bec entre avril et novembre, sur un parcours d'initiation de 20 km en forêt, le samedi de 10 h à 12 h. À partir de 8 ans.

Festival des Sports de Nature

64

Organisé chaque année au début de l'été par Grand Paris Seine Ouest, le Festival des Sports de Nature associe goût de la performance, loisirs en famille, et développement durable. Au programme: activités sportives de pleine nature, jeux et attractions pour les petits et les grands, et ateliers de sensibilisation à l'environnement. Un tournoi de volley-ball (loisirs, enfants et compétition) ainsi que le traditionnel Trail du Muguet complètent les animations de cet événement qui accueille plus de 4 000 visiteurs.

En raison de la crise sanitaire, la 10^e édition a été de nouveau reportée en 2022.



Depuis 2013, d'importants travaux ont été menés pour faire du complexe sportif un site d'accueil pour les sportifs de haut niveau comme pour les familles

En juin 2021, le parc filets « EcoPark Legends » a ouvert ses portes. Cette mer de filets suspendue propose un loisir innovant, accessible à tous, thématisée autour des légendes locales.

Peu de temps après, au mois d'août 2021, c'est un skate-park d'environ 1200 m² composé d'une aire acrobatique et d'un pump-track qui a connu à son tour un véritable engouement de la part des pratiquants de glisse urbaine.



2
nouvelles offres de
« loisirs-famille »

Saison 2020-2021: les quatre clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO



PARIS 92

Club de handball féminin d'Issy-les-Moulineaux

- L'équipe évolue depuis plusieurs saisons dans le championnat de 1^{re} Division nationale (plus haut niveau français). Ses résultats sportifs l'amènent régulièrement à jouer en Coupe d'Europe.
- La subvention 2021 de GPSO s'est élevée comme l'année passée à 465 000 €.
- Le club a perçu également 100 000 € dans le cadre d'un marché de partenariat.
- L'implication de GPSO depuis huit saisons se traduit par un montant de subventions cumulées de 4 288 500 €.



GPSO 92 ISSY

Club de football féminin d'Issy-les-Moulineaux

- Les joueuses ont évolué durant les saisons 2020-2021 et 2021-2022 en D1 Arkema (plus haut niveau du football français).
- Montant de la subvention attribuée par GPSO en 2021: 450 000 € (1 635 000 € de subventions cumulées depuis 2014).



VANVES GPSO BASKET

Club de basketball masculin de Vanves

- Le club a évolué pour la seconde saison (2020-2021) en Nationale 1 masculine et a terminé à la 13^e place (NM1 – 3^e division nationale).
- Montant de la subvention attribuée par GPSO en 2021 (idem 2020): 200 000 €.



MEUDON HOCKEY CLUB

Club de Hockey masculin de Meudon

- GPSO a renouvelé un contrat de prestation de service en matière principalement de communication à hauteur de 100 000 € avec le Meudon Hockey Club, club de hockey sur glace, sur les mêmes bases que l'année passée. Ce soutien est dédié à l'activité de l'équipe élite masculine, « Les Comètes », qui a évolué en D2 (3^e division nationale).

Les événements sportifs accueillis au complexe Marcel Bec en 2021



Le complexe sportif Marcel Bec accueille chaque année des événements sportifs, amateurs ou professionnels.

Alors que le Festival des Sports de Nature de GPSO était annulé, le complexe a tout de même reçu durant 3 jours consécutifs, les tournois de Volley-ball des scolaires (classes de CM2), Loisir et Clubs.

Mais aussi :

- Une journée Cécisport, avec l'organisation d'activités pour non-voyants ;
- La Vinci Cup, tournoi de Football réservé aux clubs de Ligue 1
- Une course de cyclotourisme ;
- Un tournoi de badminton ;
- Une compétition et un gala de Gymnastique Rythmique.

Stages de printemps : foot, basket et hand féminins

Pendant les vacances de printemps, des stages de hand, de foot et plus récemment de basket, sont organisés pour promouvoir le sport au féminin. Ces stages sont animés par les clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO, GPSO 92 Issy, Paris 92 et Vanves GPSO Basket. Chaque année, ces temps forts permettent d'accueillir des jeunes filles, âgées de 9 à 13 ans, de tous niveaux, pour leur faire découvrir l'une de ces trois activités sportives. Les participantes sont encadrées par des éducateurs diplômés, œuvrant au sein des trois clubs.

Au programme :

- Ateliers techniques, ateliers de motricité
- Matches et tournois en fin de stages
- Activités en extérieur ou en indoor
- Malheureusement, en 2021 et pour la seconde année consécutive, les stages n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOK

ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

68 Ressources humaines

70 Finances

72 Commande
publique

73 Affaires juridiques

Assemblées

Politique de la ville

74 DIGIT

75 Démarche du
territoire intelligent

76 Communication

77 Systèmes
d'information

Services techniques

78 Évaluation
et stratégie
des contrats

 GRAND PARIS
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SERVICES FONCTIONNELS

En 2021, ce sont 942 agents qui ont travaillé quotidiennement à la mise en œuvre des politiques publiques portées par les élus territoriaux, aussi bien au sein des services techniques que des services administratifs.

Affaires juridiques



34
consultations
juridiques

Systèmes d'information



268 ordinateurs
portables déployés

Service des assemblées

5 séances
du Conseil
de territoire



Commande publique

93 marchés
publics notifiés



En
bref

Finances



297 M€
de recettes

Ressources humaines



69
nouveaux agents

Évaluation et stratégie des contrats



19368
courriers enregistrés

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion
de carrière

335 
avancements d'échelon



36 **avancements**
de grade

28 **départs**
à la retraite



Gestion des ressources humaines



1048
postes budgétés



10 **postes**
en contrat
d'apprentissage créés

95 **nouveaux**
agents ont rejoint
l'établissement en 2021



91 **ont bénéficié**
d'un **accompagnement**
par un conseiller en
évolution professionnelle



La masse salariale de GPSO



représente **45** M€ pour l'année 2021,
soit une augmentation en raison de la sortie
de crise sanitaire impliquant
une augmentation des éléments
variables de paie par rapport à 2020



Schéma de mutualisation des services

Afin de mieux maîtriser les effectifs et les dépenses du bloc local, la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit en 2010 l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services pour chaque communauté, à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Entendue au sens large, la mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale) ou entre communes (mutualisation horizontale). Il peut s'agir des prestations de services, du partage de biens, d'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou encore d'un groupement de commandes.

Gestion médicale du personnel et conditions de travail



617
arrêts traités

2815 arrêts réalisés
par le service carrières et rémunérations

178
télétravailleurs
déployés



Une collaboration accrue avec les partenaires sociaux en raison de la mise en place de plusieurs projets (RIFSEEP, 1607 heures, etc.) qui s'est traduite par de nombreux échanges avec les partenaires sociaux comme en atteste le nombre de réunions Comité Technique/ Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

69

Formation des agents



1788
jours de formation
dispensés

376 agents
formés, soit 41 %



La hausse du nombre d'agents formés (+ 89 %) et du nombre de jours de formation (+ 105 %) par rapport à 2020 s'explique par la sortie de la crise sanitaire. Les organismes de formation privés ont su proposer une offre adaptée au contexte (format mixte télétravail - présentiel, webinaire, etc.).

DIRECTION DES FINANCES

Budget
2021

Recettes

266 M€
de recettes

Dépenses

304 M€ de dépenses, dont :

- 214 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (139 M€ pour les services aux habitants et 75 M€ versés au titre de la péréquation et du reversement à la Métropole du Grand Paris)
- 45 M€ de dépenses d'investissement

Résultat net

2,6
millions

Par ailleurs, **8 286 bons de commande** ont été visés, **11 909 factures** ont été enregistrées, **19 282 mandats** et **1 713 titres** de recettes ont été émis.

Gestion financière de GPSO en 2021

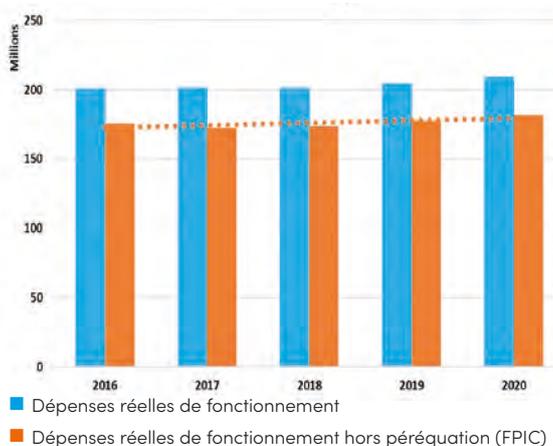
Si l'année 2020 avait été fortement marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées, l'exercice 2021 aura été celui du progressif retour à la normale. En conséquence, la section de fonctionnement évolue globalement à la hausse.

Cette année aura été fortement marquée par la dernière réforme fiscale et la suppression de la taxe d'habitation que GPSO continuait de percevoir via le Fonds de Compensation des Charges territoriales versé par les villes du territoire. Afin de garantir les équilibres du bloc local, le Pacte Financier et Fiscal a arrêté les principes permettant la neutralisation des effets de la suppression de la taxe d'habitation et la valorisation du bilan de la réforme du stationnement. Le budget 2021 reflète également la perte progressive de l'autonomie fiscale de notre établissement : en effet, 2/3 de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a été transféré à la Métropole du Grand Paris (MGP) soit 1,70 M€. Anticipant cette perte, afin de garantir que le produit futur issu des entreprises du territoire bénéficiera *in fine* aux entreprises et habitants du territoire, le taux de CFE a été augmenté. Dans le même temps, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères a une nouvelle fois été diminué de 2 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé sur l'exercice 2021 de + 5,40 M€. L'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire. Le progressif retour à la normale en 2021 est l'une des causes d'augmentation des dépenses de fonctionnement, les autres étant le renforcement de certaines politiques sur le territoire et les mesures exogènes qui ont pesé (péréquation, contributions aux syndicats).

Dans ce contexte, l'autofinancement structurel est revenu à un niveau proche de l'avant-crise, ce qui a permis de poursuivre l'effort en matière d'investissements notamment au titre de la mise en œuvre des schémas directeurs, en premier lieu desquels celui relatif à l'espace public, sans dégrader les ratios financiers de l'établissement. L'exercice 2021 a enfin permis d'arrêter un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de mandat afin de renforcer l'efficacité du pilotage des dépenses d'investissement dans un contexte budgétaire marqué par de fortes contraintes et par un niveau d'instabilité sans précédent. Ce PPI, ambitieux et volontaire, s'est traduit par un niveau d'exécution des dépenses réelles d'investissement de 44 M€ en 2021 soit + 2,90 M€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2016



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation représente + 10,20 M€ sur 5 ans soit + 1,14 % par an

Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 214 M€, en augmentation par rapport à 2020 (+ 2,6 % soit + 5,40 M€).

Cette hausse est portée pour moitié par des dépenses externes sur lesquelles GPSO n'a aucune marge de manœuvre avec la hausse de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC; + 1 M€), et le reversement de la dynamique de CFE à la MGP. Les contributions aux syndicats ont également augmenté : Sycotm (+ 1,10 M€) et Autlolib/Vélib Métropole (+ 0,18 M€). La hausse des dépenses a été portée par les versements aux délégataires de la compétence stationnement en raison de la reprise de l'activité en 2021 (+ 1,50 M€), et la hausse des prix et des consommations de fluides, d'énergie et de carburant (+ 0,40 M€). Le solde net des dépenses de personnel progresse seulement de + 0,60 M€ soit + 1,40 %.

Ces hausses ont été compensées par la baisse des prix ou la non-reconstruction de dépenses liées à la protection contre la Covid 19 (- 1,80 M€), la diminution de la subvention à Seine Ouest Entreprise et Emploi du fait de sa bonne situation financière (- 0,35 M€) et la diminution des charges exceptionnelles (- 0,50 M€). Les postes de dépenses concourant aux services directs aux habitants affichent des proportions stables par rapport à 2020 avec notamment 23 % des dépenses hors versements dédiés à la collecte et au traitement des ordures ménagères, 17 % pour la culture et les sports, 16 % pour la propreté urbaine, et 9 % pour l'entretien des espaces verts.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 44,80 M€ contre 51,80 M€ en 2020. Elles ont principalement porté sur la compétence voirie (47 %), suivi de la culture et des sports (15 %), de l'éclairage public (13 %) et des espaces verts (6 %).

Recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 249 M€ (contre 239 M€ en 2020). Elles correspondent aux dotations, à la fiscalité et à diverses autres recettes. Les recettes réelles d'investissement de 43 M€ (contre 49 M€ en 2020) sont principalement constituées par l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement et amortissements) et les dotations diverses et subventions. En 2021, les recettes de fonctionnement ont connu un rebond (+ 9,40 M€) porté par l'ajustement du fonds de compensation de charges territoriales, principale recette de GPSO (FCCT; + 2,60 M€), et la hausse des redevances versées par les usagers (+ 4,50 M€) après un exercice 2020 qui avait été fortement impacté par la crise notamment sur la compétence stationnement.



La fiscalité, deuxième source de recette de l'établissement, a également connu une forte dynamique (+ 5,30 M€) portée par la hausse du taux de CFE et des rôles supplémentaires exceptionnels, atténués cependant par le reversement à la MGP évoqué précédemment.

Budget d'assainissement 2021

Les recettes réelles d'exploitation, stables représentent 3,60 M€. Elles sont composées à 67 % par les redevances d'assainissement payées par l'utilisateur du service de l'eau, soit un peu plus de 2,40 M€, en diminution par rapport à 2020. La participation pour le financement de l'assainissement collectif s'établit à 0,74 M€ en 2021 soit + 389 K€ et représente 21 % des recettes d'exploitation sur l'exercice. Enfin,

la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales représente 372 K€.

En section d'investissement, les dépenses réalisées en 2021 représentent 6,10 M€. Ces dépenses ont été consacrées pour un peu plus de 2 M€ au programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Enfin, les recettes d'investissement représentent près de 6,10 M€ en 2021, dont 3 M€ de subventions d'équipement.

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La direction de la Commande publique garantit la sécurité juridique de la commande publique, conseille les élus, accompagne les services dans la définition des besoins et, en cas de difficulté d'exécution des marchés publics ou de contrats, gère leur passation et les notifie.

Elle assure également une veille juridique permanente. La direction de la Commande publique de GPSO est mutualisée avec les villes de Chaville et Issy-les-Moulineaux.

4 commissions



La Commission de délégation de service public (CDSP) analyse les offres, oriente les négociations et rend un avis sur les avenants éventuels.



La Commission d'appel d'offres (CAO) se prononce sur les marchés supérieurs à 215 000 € HT (fournitures et services) et 5382000 € HT (travaux), juge les offres et attribue les marchés.



La Commission de la commande publique (CCP) se prononce sur les marchés compris entre 90 000 € HT et 215 000 € HT (fournitures et services) et 5382000 € HT (travaux) et rend les avis sur les offres.



Le jury de concours évalue et classe les prestations des candidats à un concours de maîtrise d'œuvre.

Les marchés publics en 2021

Pour GPSO



93 marchés publics notifiés



25 commissions, dont 10 CAO, 11 CCP, 3 CDSP et 1 CCSPL

Pour la ville de Chaville

19 marchés publics notifiés et 1 DSP



4 commissions



Pour la ville d'Issy-les-Moulineaux



165 marchés publics notifiés



2 délégations de service public

35 commissions

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le service des Affaires juridiques accompagne juridiquement les élus et les services dans leurs projets et actions quotidiennes et sécurise les actes de la collectivité. Le service suit les contentieux et représente les intérêts de GPSO, en défense ou en demande, devant les juridictions, telles que le tribunal administratif.

Au titre du conseil juridique

31 consultations juridiques
à destination de l'ensemble des directions de l'EPT

Au titre du contentieux du stationnement payant sur voirie

45 mémoires déposés

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Le service des Assemblées a préparé les cinq séances du Conseil de territoire et les dix séances du Bureau, et assuré le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

La dématérialisation des convocations s'est poursuivie pour les séances du Conseil de territoire, du Bureau et pour l'ensemble des commissions internes, avec une adhésion unanime des élus territoriaux.

472 actes administratifs ont été réalisés.

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

L'EPT exerce de plein droit en lieu et place de leurs communes membres la compétence « politique de la ville ».

En l'absence de Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), l'Établissement public territorial GPSO est concerné par le volet « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » et peut décider, sous réserve de l'accord de la commune d'implantation, d'acquiescer, installer et entretenir des dispositifs de vidéoprotection. L'EPT GPSO s'est donc doté d'un marché global de performance pour le déploiement de la vidéoprotection.

Depuis l'été 2019, 108 caméras fixes et 20 caméras nomades ont été installées sur les villes du territoire, à l'exception d'Issy-les-Moulineaux.

L'EPT est également compétent en matière d'action sociale. Est reconnu d'intérêt territorial l'analyse des besoins sociaux (ABS) et la coordination des relations avec les partenaires institutionnels.

En 2021, l'analyse des besoins sociaux (ABS) à l'échelle du Territoire, c'est-à-dire l'analyse de besoins partagés par l'ensemble des communes du Territoire a été finalisée.

DIGIT, UNE DIRECTION AU SERVICE DES VILLES

Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dispose depuis 2020 d'une Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale (DIGIT) au sein du Pôle Innovation et Développement Durable, dont une des missions est de co-construire le territoire créatif, numérique et durable de demain à travers des outils innovants.

Cette direction travaille sur la mise à disposition de données et d'outils SIG (Système d'information géographique), la publication de données ouvertes (open data), l'expérimentation de solutions numériques innovantes et les sujets dits de « Territoire Intelligent » / « Ville Intelligente ».

d'outils pour le SIG ou l'open data, hébergement de données, développement de solutions numériques pour le territoire Intelligent... Cette mutualisation comprend également des sessions de formation et d'assistance, et permet l'échange d'expériences entre les villes.

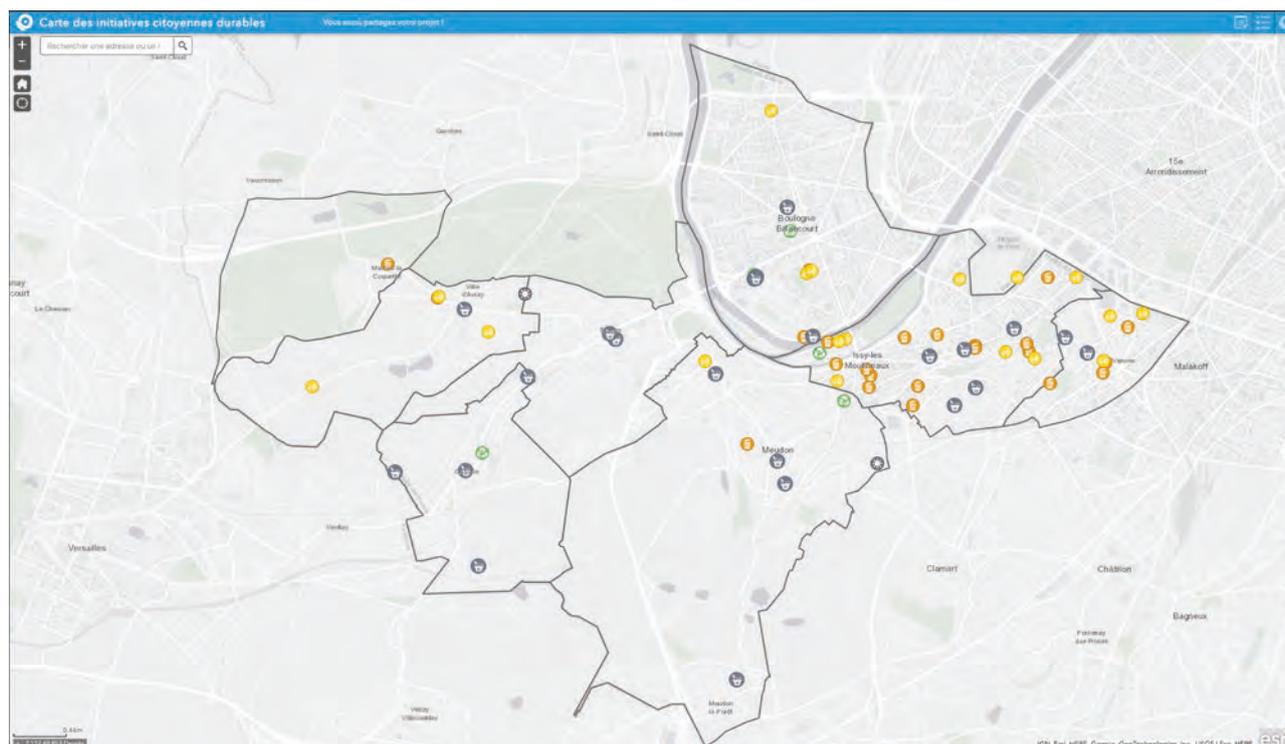
En 2021, la DIGIT a poursuivi son projet de mutualisation de ses services avec les villes : développement

La carte des initiatives citoyennes durables

Afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique, Grand Paris Seine Ouest a créé une cartographie numérique qui répertorie l'ensemble des initiatives locales du territoire, en lien avec le développement durable : économie circulaire, nature en ville, alimentation de proximité... Cette carte s'adresse aussi bien au grand public qu'aux associations et aux commerçants. Elle favorise la mise en

relation des personnes et acteurs locaux souhaitant s'investir concrètement pour la transition écologique de leur territoire. Elle permet également de se renseigner sur les initiatives près de chez soi et, pourquoi pas, d'y participer. Enfin, il est possible à tout un chacun de proposer une initiative et de la partager avec le public afin qu'elle se développe.

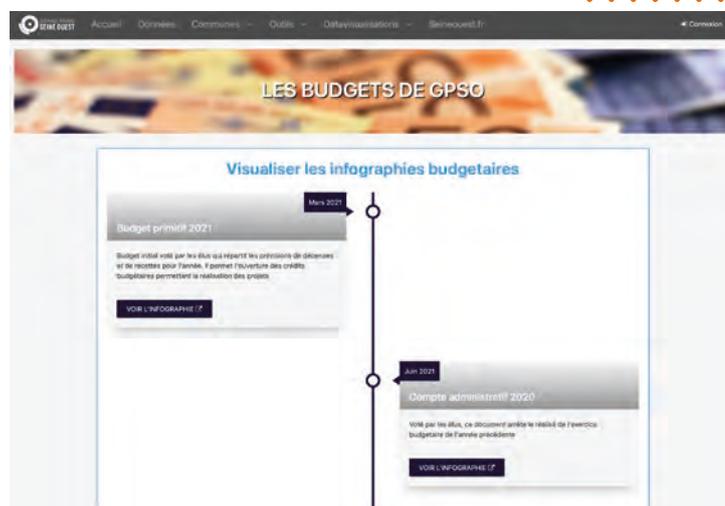
Lien : <https://bit.ly/3d6Lnud>



Les budgets du territoire en Open Data

La DIGIT et la Direction des Finances ont travaillé conjointement sur une mise en avant visuelle des données budgétaires, afin de permettre une lecture simple et intuitive du budget GPSO depuis le portail Open Data. Sous forme d'infographie, la page donne accès aux informations budgétaires 2020 (comptes administratifs) et 2021 (budget primitif).

Lien : <https://data.seineouest.fr/pages/budgets/>



DÉMARCHE DU TERRITOIRE INTELLIGENT

75

Les expérimentations du TI

La feuille de route du Territoire intelligent a été co-construite avec les agents et élus du territoire à la fois pour mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat, mais aussi pour augmenter la qualité de service aux usagers et le bien vivre, améliorer l'efficacité de l'administration, anticiper les tendances et les transitions futures, et soutenir le développement économique local. Suite à ce travail de co-construction, 24 cas d'usage prioritaires répartis en six grandes thématiques ont été retenus : Éclairage et SLT ; Sécurité, sécurité ; Circulation ; Stationnement ; Collecte et Propreté ; Environnement. Pour concrétiser la démarche, le territoire a réalisé 2 expérimentations et 1 déploiement en 2021.

Vialytics : qualifier les voiries via l'intelligence artificielle

La société Vialytics permet de réaliser un diagnostic de l'état des chaussées et des trottoirs. Le fonctionnement est simple : un smartphone installé à l'avant d'un véhicule réalise des prises de vues en continu de la voirie. Les images enregistrées sont ensuite analysées par un logiciel, qui les qualifie en fonction des phénomènes constatés (nids-de-poule, déflexion, ornières, faïençage des revêtements...).

CortexIA : améliorer l'exécution des prestations de propreté de l'espace public

CortexIA est un système de caméras basé sur l'intelligence artificielle qui permet de mesurer en temps réel le niveau de propreté de l'espace public en fonction du nombre et du type de déchets sur la voirie et les trottoirs.

Vues immersives (déploiement)

Cet outil cartographique permet d'accéder à des prises de vues de haute résolution, géoréférencées, réalisées sur les voies publiques de GPSO fin 2020. Il offre de multiples usages aux équipes amenées à travailler sur des projets sur l'espace public : effectuer des mesures précises ; contrôler la signalétique horizontale et verticale, les panneaux directionnels, le mobilier urbain... ; mesurer la largeur des trottoirs et les passages piétons pour la sécurisation de la circulation des riverains ; faire un relevé de cotations directement à l'écran pour les places PMR... Un véritable gain de temps au quotidien avec le terrain à portée de clic !

Lien : <https://bit.ly/3Rakzra>

SERVICE COMMUNICATION

Le service Communication est une direction transversale, un service support qui accompagne les directions de GPSO dans la définition de leur stratégie de communication et dans l'élaboration et la valorisation de leurs projets de communication.

Les missions du service Communication

Le service participe au rayonnement du territoire. Il propose, coordonne et met en œuvre les actions de communication relatives aux politiques publiques de l'intercommunalité. Il est aussi en charge de la communication interne, destinée aux agents de l'EPT.

Organisation et participation aux événements grand public :

forums des associations des villes, réunions de concertation publiques, Festival des sports de nature...

Rédaction et diffusion des actualités de GPSO auprès des 8 villes du territoire

Gestion des relations presse

Création de supports :
 programme de la Maison de la Nature et de l'Arbre, plaquettes des conservatoires, guide *Partageons la rue*...

Alimentation des réseaux sociaux



Campagne de communication en 2021

La présence numérique de GPSO en 2021



324696

pages vues sur le site internet *seineouest.fr*, soit 890 par jour



6069

abonnés sur Facebook



4301

abonnés sur Twitter



1981

abonnés sur Instagram



8494

abonnés sur LinkedIn

Communication interne



Déploiement du nouveau journal interne trimestriel

1

temps fort : Cérémonie des médailles. Les autres manifestations n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie de Covid-19.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2021

La DSI:

- A consolidé et sécurisé les équipements de travail en mobilité et les outils de travail collaboratif en activant le dispositif de double authentification pour la connexion à O365 et VPN.
- A lancé un audit ANSSI, qui se terminera en 2022, pour sécuriser toute l'infrastructure et sensibiliser les agents de GPSO.
- Accompagne la DESC dans la mise en place du nouveau logiciel de gestion des courriers et compte en 2022 utiliser cette technologie pour la dématérialisation des parapheurs.
- A accompagné la DRH dans la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie mise en place définitivement début 2022.

- A accompagné la DIGIT dans la mise en place du nouveau serveur SIG dans une nouvelle infrastructure dédiée et sécurisée.
- S'est dotée d'un logiciel de création et suivi pour les demandes et les incidents informatiques nommé GLPI. L'outil est à disposition de tous les agents de GPSO pour créer des demandes, déclarer des incidents et en suivre l'évolution et la résolution.

Le débit internet a été largement augmenté sur 6 sites de GPSO et le déploiement du réseau WIFI continue. 4 sites de GPSO en disposent en 2021.

Côté support aux utilisateurs

Le support informatique a géré en 2021:

- **2 629** tickets dont **1 477** incidents et **1 152** demandes,
- **558** ordinateurs dont **288** portables,
- **300** téléphones mobiles dont **185** smartphones

DIRECTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES TECHNIQUES

La Direction Administrative des Services Techniques (DAST) a pour mission principale la gestion administrative et financière de l'ensemble des services techniques. Elle apporte également un premier niveau d'expertise juridique aux directions opérationnelles et accompagne les services techniques dans l'exécution des marchés et contrats

complexes. Elle assiste, en outre, l'ensemble des services de GPSO dans la gestion des Affaires Patrimoniales de l'Établissement.

En 2021

- **4 373** bons de commande
- **8 336** factures mandatées
- **2 400** courriers reçus des riverains

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA STRATÉGIE DES CONTRATS

QUALITÉ INTERNE: UNE IDENTIFICATION CIBLÉE DES AXES D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES DEMANDES

Au titre de ses missions qualité, la direction de l'Évaluation et de la Stratégie des contrats (DESC) assure l'administration et l'exploitation statistique du logiciel métier de gestion des interventions techniques afin d'en extraire des indicateurs qualité à l'attention des services opérationnels.

QUALITÉ ET FLUX D'INFORMATION

Le service Flux d'information assure les navettes du courrier interne et externe et procède également à leur enregistrement. Les appariteurs parcourent plus de 21000 km par an. En 2021, 20 199 courriers ont été enregistrés.

Déploiement du logiciel Maarch

Afin de se doter d'un outil plus performant dans la gestion du courrier et d'équiper GPSO en vue de la montée en puissance de la dématérialisation, la DESC, en partenariat avec la DSI, a déployé le logiciel Maarch et formé près de 150 utilisateurs.

Moyens généraux

L'équipe des Moyens Généraux a rejoint la DESC le 1^{er} janvier 2021. Les activités supports essentielles telles que l'approvisionnement en matériel Covid (via notamment l'attribution d'un marché pour la fourniture des masques), l'équipement en mobilier, la gestion des abonnements à la presse spécialisée ou le suivi de la prestation de restauration collective sont désormais assurées au sein de la Direction Générale en charge des Ressources.

UN CONSEIL DE GESTION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES

La direction analyse chaque mois l'activité de GPSO et fournit à l'ensemble des directions des outils de pilotage afin d'optimiser le fonctionnement des services (téléphonie, impressions, carburants...). Elle assure également le contrôle externe des entités satellites de GPSO qui bénéficient de concours financiers de la part de GPSO, et des 12 associations subventionnées en 2021.

La DESC accompagne également les services dans la gestion de leurs contrats complexes. Comme chaque année, les délégataires et partenaires ont remis un rapport d'activité. En 2021, 11 rapports (éclairage public, stationnement, assainissement, mobilier urbain) ont ainsi été analysés par la DESC, notamment sur le plan financier.

UN SERVICE CONTINU DURANT LA PANDÉMIE

La DESC a assuré la circulation des flux d'information lors des périodes de forte perturbation de l'activité liées à la situation sanitaire. La distribution des courriers et parapheurs a ainsi participé de la continuité de l'activité pendant cette période de crise.

Le numéro d'appel gratuit a maintenu la qualité de l'information et de la réponse aux riverains, en particulier sur les conditions de maintien des activités prioritaires (collecte des déchets, propreté des rues, entretien de l'espace public) grâce au recours au télétravail.

78

Audit, prospective et organisation

Afin de répondre aux enjeux d'efficacité et d'amélioration du service public dans un contexte de marges de manoeuvre financières restreintes, GPSO oeuvre quotidiennement pour le perfectionnement des procédures de ses services. Étudier la mise en place d'un mode de gestion contractuel le plus adapté, munir les services opérationnels d'outils de pilotage, les accompagner dans la définition de procédures plus efficaces contribuent ainsi à adapter le service aux besoins.

Dans cette optique, la DESC a accompagné les directions opérationnelles dans la définition du besoin et la préparation de contrats à forts enjeux: le marché de collecte-propreté sur tout le territoire et la concession de service public sur l'exploitation du stationnement sur 4 villes du territoire.

Bilan 2021 du service d'appel gratuit

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuitsUne qualité
de service
maîtriséeUn taux
de réclamations
en baissepar rapport à 2019
(dernière année
significative)

27 373

appels traités



Élément central de la qualité de la relation

citoyenne, l'accueil physique de GPSO est également ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE

Rédaction: direction de la Communication de GPSO • **Conception graphique:** Groupe Rouge Vif • **Crédits photos:** A. de Baudus, A. Heise, GPSO, Maison de la Nature et de l'Arbre, Fotolia, Villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray, SPL Val de Seine Aménagement, SOEE, ALEC, SOH, Nicolas Fagot; Adobe stock: Jacek Chabraszewski, S Robin, Pixel-Shot, Evgeny Atamanenko, Pressmaster, Gary Perkin, WavebreakMediaMicro, Memyjo, Bulgn • **Impression:** Willaume Egret, certifiée Imprim'Vert, document imprimé sur du papier 100% recyclé

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0096-DE



GRAND PARIS

**SEINE
OUEST**

9 route de Vaugirard
CS 90008 - 92197 Meudon Cedex
Tél. : 01 46 29 55 00

www.seineouest.fr

